



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mercredi 22 avril 2015 — Vol. 44 N° 79

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le mercredi 22 avril 2015 — Vol. 44 N° 79

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	5745
Souligner le 50e anniversaire de la Ligue navale du Canada, succursale de Sherbrooke, et du Corps des cadets de la Marine royale canadienne 197 Frontenac	
M. Luc Fortin	5745
Rendre hommage à Mme Sylvia Beaulieu pour son engagement bénévole	
M. André Villeneuve	5745
Remercier les citoyens de Laval-des-Rapides pour la confiance témoignée lors des dernières élections provinciales	
M. Saul Polo	5745
Souligner le 175e anniversaire de la municipalité de Sainte-Marguerite	
M. André Spénard	5746
Souligner le Jour de la Terre	
Mme Marie-Claude Nichols	5746
Féliciter Mme Lorraine Bergeron, présidente fondatrice de l'Association des artistes en arts visuels de Saint-Jérôme, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale	
M. Pierre Karl Péladeau	5746
Souligner le 25e anniversaire de l'organisme Amalgame Montréal inc.	
M. Jacques Daoust	5747
Souligner l'engagement de la Chambre de commerce et d'industrie du bassin de Chambly dans le programme J'achète local. C'est génial!	
M. Jean-François Roberge	5747
Souligner la 10e Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels	
Mme Stéphanie Vallée	5747
Souligner le 40e anniversaire du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.	
M. Jean-François Lisée	5748
Présence de Mme Lucille Méthé, ex-parlementaire de l'Assemblée nationale	5748
Dépôt de documents	5748
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit	5748
Le Plan Nord à l'horizon 2035 — Plan d'action 2015-2020	5748
Réponse à une pétition	5749
Réponse à la lettre de la leader de l'opposition officielle concernant la recevabilité d'une pétition électronique soumise par son groupe parlementaire	5749
Questions et réponses orales	5749
Impact des mesures du budget fédéral relatives au Compte d'épargne libre d'impôt et au Fonds enregistré de revenu de retraite	
M. Stéphane Bédard	5749
M. Philippe Couillard	5749
M. Stéphane Bédard	5750
M. Philippe Couillard	5750
M. Stéphane Bédard	5750
M. Philippe Couillard	5750
M. Stéphane Bédard	5751
M. Philippe Couillard	5751
Projet de construction par Hydro-Québec de la ligne de transport à haute tension Chamouchouane—Bout-de-l'Île	
M. Bernard Drainville	5751
M. Pierre Arcand	5751
M. Bernard Drainville	5752
M. Pierre Arcand	5752
M. Bernard Drainville	5752
M. Pierre Arcand	5752

Table des matières (suite)

Hausse de la taxe de vente	
M. François Legault	5752
M. Philippe Couillard	5753
M. François Legault	5753
M. Philippe Couillard	5753
M. François Legault	5753
M. Philippe Couillard	5754
Bilan du gouvernement en matière de réduction de gaz à effet de serre	
M. Simon Jolin-Barrette	5754
M. David Heurtel	5754
M. Simon Jolin-Barrette	5754
M. David Heurtel	5755
M. Simon Jolin-Barrette	5755
M. David Heurtel	5755
Coupes dans les vols offerts par Pascan Aviation inc.	
M. André Lamontagne	5755
M. Robert Poëti	5756
M. André Lamontagne	5756
M. Robert Poëti	5756
M. André Lamontagne	5756
M. Robert Poëti	5756
Projet d'aménagement d'un terminal pétrolier dans le port de Québec	
M. Sylvain Gaudreault	5757
M. Jean D'Amour	5757
M. Sylvain Gaudreault	5757
M. David Heurtel	5757
Mme Agnès Maltais	5757
Document déposé	5758
M. David Heurtel	5758
Modifications au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles	
Mme Françoise David	5758
M. Sam Hamad	5759
Mme Françoise David	5759
M. Sam Hamad	5759
Mme Françoise David	5759
M. Sam Hamad	5760
Gouvernance de l'Université du Québec à Trois-Rivières	
Mme Sylvie Roy	5760
M. François Blais	5760
Mme Sylvie Roy	5760
M. François Blais	5760
Mme Sylvie Roy	5761
M. François Blais	5761
Transfert d'élèves du primaire de Saint-Amable à Sainte-Julie, en Montérégie	
Mme Nicole Léger	5761
M. François Blais	5761
Motions sans préavis	5762
Souligner le 75 ^e anniversaire de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec	5762
M. Philippe Couillard	5762
M. Stéphane Bédard	5763
M. François Legault	5764
Mme Françoise David	5765
Mise aux voix	5765
Avis touchant les travaux des commissions	5766

Table des matières (suite)

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	5766
Violation de droit ou de privilège soulevée le 16 avril 2015 concernant la hausse des tarifs de garde par des commissions scolaires avant l'adoption du projet de loi n° 28 — Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016	5767
Mme Agnès Maltais	5767
M. Jean-Marc Fournier	5768
M. François Bonnardel	5773
Mme Agnès Maltais	5774
Document déposé	5775
M. Jean-Marc Fournier	5775
Documents déposés	5776
Ajournement	5777

Le mercredi 22 avril 2015 — Vol. 44 N° 79

(Neuf heures quarante-cinq minutes)

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, bonjour à tous et toutes. Vous pouvez prendre place.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Et, comme à tous les jours, nous allons débiter avec la rubrique des déclarations de députés. Et, sans plus tarder, je vais céder la parole à M. le député de Sherbrooke.

Souligner le 50e anniversaire de la Ligue navale du Canada, succursale de Sherbrooke, et du Corps des cadets de la Marine royale canadienne 197 Frontenac

M. Luc Fortin

M. Fortin (Sherbrooke) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. La succursale de Sherbrooke de la Ligue navale du Canada ainsi que son Corps de cadets de la Marine royale canadienne, le CCMRC Frontenac, célèbrent cette année leur 50e anniversaire de fondation. Depuis maintenant un demi-siècle, des mères et des pères de famille ont fait et continuent de faire les efforts voulus pour que leurs enfants aient accès à des activités saines et sécuritaires dans un cadre marqué par le respect et la discipline. Mme la Présidente, de telles initiatives méritent notre reconnaissance dans la mesure où d'importantes valeurs sont ainsi inculquées à nos jeunes, qui, à leur tour, seront désireux d'offrir le même encadrement à leurs enfants lorsqu'ils seront devenus parents.

Aux actuels et aux anciens cadets, aux artisans d'hier et d'aujourd'hui, aux officiers ainsi qu'aux parents et amis je souhaite des célébrations à la hauteur des grands accomplissements de la succursale de Sherbrooke de la Ligue navale du Canada et du CCMRC Frontenac. Je tiens également à vous assurer de mon soutien pour vos projets futurs. Au plaisir d'écrire avec vous les prochaines pages de votre histoire. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Merci, M. le député de Sherbrooke. Et maintenant je suis prête à reconnaître M. le député de Berthier pour sa déclaration du jour.

Rendre hommage à Mme Sylvia Beaulieu pour son engagement bénévole

M. André Villeneuve

M. Villeneuve : Merci, Mme la Présidente. Dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole, qui s'est tenue du 12 au 18 avril dernier, j'ai eu le plaisir d'assister, dans ma circonscription, à plusieurs fêtes en l'honneur des centaines de bénévoles qui donnent sans compter temps et énergie. Plusieurs d'entre eux ont été honorés d'une manière ou d'une autre, et, pour ma part, j'ai choisi de souligner particulièrement les actions d'une personne en lui remettant un diplôme honorifique. Il s'agit de Mme Sylvia Beaulieu, une résidente de Saint-Félix-de-Valois, que je qualifierais d'âme de l'entraide troisième âge de Saint-Félix. Ce diplôme lui a été décerné, et je cite, «pour son engagement bénévole remarquable et son dévouement à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées de sa communauté».

Par ce geste, j'ai voulu rendre hommage à une bénévole en particulier mais aussi honorer les 2,4 millions de bénévoles québécois. Je dis bien 2,4 millions. On ne soulignera jamais assez leur importance sur les plans social et économique, et celui, bien sûr, des relations humaines. Ils perpétuent une valeur qui caractérise le peuple québécois depuis sa naissance, soit l'entraide. Je tenais à les saluer tous et à leur exprimer notre reconnaissance au nom de l'ensemble des citoyens du Québec. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Merci de votre déclaration, M. le député de Berthier. Maintenant, je reconnais M. le député de Laval-des-Rapides.

Remercier les citoyens de Laval-des-Rapides pour la confiance témoignée lors des dernières élections provinciales

M. Saul Polo

M. Polo : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je profite de l'occasion que vous m'accordez aujourd'hui pour mentionner qu'il y a un an les résidents de Laval-des-Rapides me témoignaient leur confiance en me désignant comme leur représentant ici même, à l'Assemblée nationale. Je souhaite, à l'occasion de ce premier anniversaire, les remercier chaleureusement pour leur confiance et leur réitérer mon engagement envers l'ensemble des résidents de ma circonscription.

Je m'efforce d'être le plus présent possible, dès que mes fonctions parlementaires me le permettent. Après un an, je suis fier du travail accompli et du chemin parcouru, mais surtout d'avoir le privilège de représenter mes concitoyens. Mon objectif est et sera de continuer à rapprocher les citoyens des services et de donner des opportunités aux moins bien nantis d'y accéder. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, merci beaucoup, M. le député. Maintenant, toujours à la rubrique des déclarations de députés, je reconnais M. le député de Beauce-Nord.

Souligner le 175^e anniversaire de la municipalité de Sainte-Marguerite

M. André Spénard

M. Spénard : Merci, Mme la Présidente. L'année 2015 marque le 175^e anniversaire de la municipalité de Sainte-Marguerite. Bien que les premiers occupants sont arrivés sur les lieux vers 1820, c'est en 1840 que Sainte-Marguerite prend forme. À cette époque, on compte 180 personnes, sur le premier registre officiel. Bien que les frontières de la municipalité ont bien changé depuis l'époque et que d'autres villages ont vu le jour tout autour, ce sont quelque 1 100 personnes qui résident aujourd'hui dans ce petit coin de pays de La Nouvelle-Beauce, où l'agriculture et les industries sont les principales sources de prospérité.

L'année 2015 sera donc marquée par de nombreuses activités familiales et populaires. Déjà, randonnées, spectacles de variétés et brunchs ont eu lieu. S'ensuivra, plus tard cette année, la traditionnelle grande parade, souper retrouvailles, soirée country, soirée canadienne, et j'en passe. Je prends un instant pour féliciter le comité organisateur des festivités du 175^e, mené par son président, M. Jean-Noël Lehouillier, et souhaite aux Margueritoises et Margueritois ainsi qu'aux nombreux visiteurs une année 2015 des plus festives. Merci, Mme la Présidente.

• (9 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Merci, M. le député. Et maintenant je cède la parole à Mme la députée de Vaudreuil.

Souligner le Jour de la Terre

Mme Marie-Claude Nichols

Mme Nichols : Merci, Mme la Présidente. Alors, aujourd'hui, le 22 avril, je tiens à souligner le Jour de la Terre ainsi que la journée de l'environnement dans l'administration publique.

L'un des plus grands défis de ce siècle est certainement celui que représentent les changements climatiques. À l'heure où la terre subit de profonds bouleversements, nous sommes tous appelés à faire un effort supplémentaire dès maintenant. Profitons de cette journée spéciale pour faire cet effort et adopter de nouvelles habitudes afin de protéger la planète et de lutter contre les changements climatiques.

J'encourage tous les citoyens à repenser certains comportements à la maison et au travail. Par exemple, en plus de réduire notre consommation d'eau, il est possible d'opter pour le transport collectif ou actif dans nos déplacements, de favoriser les achats locaux, de recycler et de réutiliser davantage. Un geste à la fois, nous aurons un impact positif pour assurer la santé de notre planète et relever les défis environnementaux qui se présentent à nous. Ensemble, nous pouvons lutter contre les changements climatiques afin d'assurer une qualité de vie à nos enfants.

J'invite donc les membres de cette Chambre, la population du Québec et toute l'administration publique à rendre hommage à notre terre en intensifiant nos efforts pour la sauvegarder. C'est la seule planète que nous avons, prenons-en soin pour notre bénéfice et celui de nos enfants.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Merci, Mme la députée de Vaudreuil. Et, pour la prochaine déclaration, je cède maintenant la parole à M. le député de Saint-Jérôme.

Féliciter Mme Lorraine Bergeron, présidente fondatrice de l'Association des artistes en arts visuels de Saint-Jérôme, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale

M. Pierre Karl Péladeau

M. Péladeau : Merci, Mme la Présidente. J'ai eu l'honneur de remettre, samedi le 11 avril dernier, la Médaille de l'Assemblée nationale à Mme Lorraine Bergeron, présidente fondatrice de l'Association des artistes en arts visuels de Saint-Jérôme, lors de la soirée gala soulignant le 25^e anniversaire de l'organisme.

Mme Bergeron a fondé une association d'artistes dans une période où les arts étaient rarement la priorité des gouvernements. Depuis sa fondation, l'association a accueilli 1 035 membres et compte activement près de 120 membres actuellement. Annuellement, c'est plus d'une quarantaine d'activités qui sont offertes, dont la Ruée vers l'art, lors de notre fête nationale, et l'exposition annuelle des Journées de la culture, où plus de 70 exposants sont présents.

Depuis 25 ans, Mme Bergeron aide les artistes dans leur cheminement — et leur offre est exceptionnelle — en leur offrant une vitrine, en leur permettant d'exposer leurs oeuvres dans quelques points d'exposition, dont mon

bureau de circonscription. Elle fait rayonner le talent de ses membres en le rendant accessible à toute une population passionnée d'arts et de culture. De par son dévouement, sa persévérance, son don de soi et son côté pionnière à fonder une association d'artistes, Mme Bergeron mérite toute ma reconnaissance.

Bravo pour ces 25 années et longue vie à l'Association des artistes en arts visuels de Saint-Jérôme! Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Merci, M. le député de Saint-Jérôme. Et je fais un petit rappel que la déclaration doit tenir sur une minute, alors j'invite tous les membres de cette Assemblée d'être vigilants.

Alors, je cède maintenant la parole, pour sa déclaration d'aujourd'hui, à M. le député de Verdun.

**Souligner le 25e anniversaire de l'organisme
Amalgame Montréal inc.**

M. Jacques Daoust

M. Daoust : Merci, Mme la Présidente. Il me fait plaisir, au nom des citoyens et citoyennes de Verdun, de souligner le 25e anniversaire de l'organisme Amalgame Montréal. Tout en permettant à des personnes ayant un handicap physique d'avoir une activité de jour utilisant le travail, cet organisme a aidé plus de 450 personnes à sortir de l'isolement et à s'impliquer dans le milieu au cours de toutes ces années.

Je tiens à souligner aussi le travail acharné de Mme Renée Caron, directrice générale, qui veille au fonctionnement ainsi qu'au développement de l'organisme et de ses membres depuis le début. Grâce à vous, Amalgame Montréal a, encore aujourd'hui, par sa formule de prise en charge par le milieu pour le milieu... Bravo à tous les participants et participantes ainsi qu'au conseil d'administration et surtout bonne continuité! Je vous remercie, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Merci, M. le député de Verdun. Et, pour la prochaine déclaration, je reconnais maintenant M. le député de Chambly.

**Souligner l'engagement de la Chambre de commerce
et d'industrie du bassin de Chambly dans le
programme J'achète local. C'est génial!**

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Merci, Mme la Présidente. Il me fait plaisir, ce matin, de rendre hommage à M. Hicham Idrissi et Richard Longtin ainsi qu'à toute l'équipe de la Chambre de commerce et d'industrie du bassin de Chambly.

Ces deux personnes et toute leur équipe ont refusé l'immobilisme, ils ont décidé de s'attaquer à la morosité économique. Pour faire ce genre de choses là, bien, il faut d'abord avoir une idée, du courage, la mettre de l'avant, avoir une attitude de leader pour mobiliser les décideurs, et c'est ce qu'ils ont fait. Leur objectif? Dynamiser et redynamiser l'économie locale. Comment ils ont procédé? Bien, en mettant de l'avant un programme qui s'appelle J'achète local. C'est génial!, qui fait rayonner les entreprises de chez nous en leur permettant de créer en ligne des offres avantageuses pour les résidents locaux, et je parle des résidents de Chambly, Carignan, Richelieu et Saint-Mathias-sur-Richelieu.

Félicitations, donc, aux initiateurs du programme et à tous les partenaires municipaux et commerciaux visionnaires qui sont embarqués dans cette belle aventure!

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Merci, M. le député de Chambly. Et maintenant je reconnais Mme la députée de Gatineau.

**Souligner la 10e Semaine nationale de sensibilisation
aux victimes d'actes criminels**

Mme Stéphanie Vallée

Mme Vallée : Mme la Présidente, cette semaine se déroule la 10e Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels sous le thème *Façonner l'avenir ensemble*. C'est avec passion, dévouement, altruisme et compétence que les ressources professionnelles d'une centaine d'organismes québécois aident au quotidien les personnes victimes d'actes criminels, leurs proches ainsi que les témoins de ces crimes. C'est pourquoi je tiens à saluer non seulement le travail exceptionnel de ces femmes et de ces hommes, mais également le courage et la détermination des personnes victimes et de leurs proches. L'appui apporté aux personnes victimes par la société doit les aider à reconstruire leur avenir afin qu'elles reprennent, le plus rapidement possible, le cours normal de leur vie.

À l'occasion de la 10e Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels, je veux souligner l'exceptionnelle contribution des ressources professionnelles qui viennent en aide aux Québécoises et aux Québécois victimes d'actes criminels, à leurs proches et aux témoins de ces crimes, et qui les accompagnent pour qu'ils puissent se rétablir pleinement et reprendre le cours de leur vie. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, merci beaucoup, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à M. le député de Rosemont.

Souligner le 40e anniversaire du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.

M. Jean-François Lisée

M. Lisée : Merci, Mme la Présidente. Je souligne aujourd'hui le 40e anniversaire du RAPSIM, soit le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. Le RAPSIM regroupe, à ce jour, 103 organismes qui travaillent au quotidien auprès des personnes de tous âges en situation ou à risque d'itinérance. Avec les années, son champ d'action s'est élargi, notamment, aux interventions visant à vaincre l'exclusion sociale et économique.

Depuis maintenant 40 ans, le RAPSIM est un partenaire privilégié du réseau de la santé et des services sociaux dans la concertation, la planification et l'organisation des services en itinérance. L'organisme intervient sur des dossiers tels le logement social, le droit à un revenu décent, les alternatives à la judiciarisation et le financement adéquat des organismes.

À cet égard, je veux saluer l'engagement et le travail quotidien que fait le réseau avec, à sa direction, M. Pierre Gaudreau. Bon succès demain pour le Forum sur l'action du RAPSIM soulignant vos 40 ans et réunissant les forces vives luttant contre l'itinérance! Merci.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Merci de cette déclaration, M. le député de Rosemont. Et ceci met fin à la rubrique des déclarations de députés, et je suspends les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 58)

(Reprise à 10 h 14)

Le Président : Chers collègues, nous allons nous recueillir quelques instants. Merci. Veuillez vous asseoir.

Présence de Mme Lucille Méthé, ex-parlementaire de l'Assemblée nationale

J'ai le plaisir de souligner la présence dans nos tribunes de Mme Lucille Méthé, qui a été députée de Saint-Jean. Alors, je lui souhaite la bienvenue.

Nous poursuivons les affaires courantes. Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, Mme la ministre de la Sécurité publique.

Mme Thériault : Merci, M. le Président.

Des voix : ...

Le Président : Chut, chut, chut! Madame.

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Mme Thériault : Merci. Conformément à l'article 92 de la Loi sur la police, j'ai le plaisir de déposer les documents suivants : l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Le Président : Ce document est déposé. M. le ministre de l'Énergie.

Le Plan Nord à l'horizon 2035 — Plan d'action 2015-2020

M. Arcand : M. le Président, c'est avec plaisir que je dépose aujourd'hui le plan d'action 2015-2020 à l'horizon 2035 du Plan Nord.

Le Président : Le document est déposé. M. le leader du gouvernement.

Réponse à une pétition

M. Fournier : M. le Président, je dépose la réponse du gouvernement à la pétition présentée par le député de Granby le 17 mars 2015.

Le Président : Ce document est déposé.

Réponse à la lettre de la leader de l'opposition officielle concernant la recevabilité d'une pétition électronique soumise par son groupe parlementaire

Pour ma part, je dépose copie de la lettre que j'ai adressée à Mme la leader de l'opposition officielle en réponse à la lettre qu'elle m'avait fait parvenir au sujet de la recevabilité d'une pétition électronique soumise par son groupe parlementaire.

Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions ni de pétitions.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Je vous rappelle que j'entendrai les interventions relatives à la question de privilège soulevée la semaine dernière par Mme la leader de l'opposition officielle, aujourd'hui, à la rubrique des renseignements sur les travaux de l'Assemblée.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période de questions et de réponses orales, et je cède la parole à M. le chef de l'opposition officielle.

Impact des mesures du budget fédéral relatives au Compte d'épargne libre d'impôt et au Fonds enregistré de revenu de retraite

M. Stéphane Bédard

M. Bédard : M. le Président, quand on regarde le budget déposé hier par le gouvernement fédéral, on constate encore une fois que nous avons à Ottawa un gouvernement déconnecté du Québec et, de l'autre côté, à Québec un gouvernement qui n'ose plus rien demander à Ottawa. Au moins, M. le Président, ils se complètent. Il y a au moins ça de gagné, ils sont cohérents de chaque côté. D'ailleurs, on n'a pas encore entendu le premier ministre là-dessus. Peut-être qu'on va l'entendre, parce que lui, le gouvernement de l'Ontario a réagi fortement en parlant de véritable claque au visage qui a été donnée à l'Ontario.

Le résultat, dans les faits, c'est que les Québécois versent 50 milliards des taxes et des impôts au fédéral, mais ils sont complètement ignorés quant à leurs besoins et aux choix qui sont faits ici, au Québec, et les défis qu'on a à relever, on le sait, en santé et en éducation, cette année, qui seront les postes les plus sévèrement touchés par les coupes gouvernementales.

Au lieu de s'occuper et de transférer ces sommes des impôts québécois à Québec, le gouvernement fédéral décide de les garder pour faire des petits bonbons électoraux, pour faire du profilage fiscal, dit-on dans certains commentaires. À l'évidence, le Québécois moyen n'a pas le bon profil fiscal, à l'évidence. Dans ces choix, il y a la hausse du plafond du CELI, M. le Président, ainsi que les modalités de retraite des fonds enregistrés de revenu de retraite, les FERR. Le gouvernement fédéral oblige le Québec à se désharmoniser ou à payer.

J'aimerais savoir du gouvernement du Québec : Comme ces choix au fédéral vont avoir un impact sur nos finances publiques et vont à l'encontre de nos équilibres, est-ce que le gouvernement du Québec va se désharmoniser de ces mesures fédérales?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : M. le Président, c'est toujours un thème récurrent de la part de nos collègues de l'opposition d'essayer de peindre le Québec comme étant sur une autre planète ou dans un autre univers que les autres Canadiens.

Sur des éléments bien sûr comme notre culture, la langue québécoise, le Code civil, on sait très bien, on connaît bien ce caractère distinct, mais il y a des thèmes sur lesquels on rejoint l'opinion de bien des Canadiens d'un océan à l'autre, notamment sur les thèmes qui sont dans ce budget, autant les points positifs, qu'on veut souligner, mais surtout les déceptions que nous avons.

Il y a des mesures fiscales dans le budget fédéral qui s'adressent aux personnes âgées, autant les personnes âgées du Québec que celles du reste du pays. Il y a des mesures qui s'adressent aux familles, autant les familles québécoises que les familles du reste du pays. Il y a des mesures qui s'adressent à nos petites et moyennes entreprises, et on sait à quel point ça fait l'ossature de notre économie, autant au Québec qu'ailleurs.

Cependant, nous avons bien sûr des éléments de déception. D'abord, c'est toujours la question des transferts en santé. Je vais le répéter, je n'arrêterai pas de le dire, je ne connais pas un exemple de système de santé moderne où l'allocation de fonds ne se fait pas de façon modulée, selon les caractéristiques de la population, et non pas uniquement per capita. L'effort d'infrastructures est nettement insuffisant, M. le Président, nettement insuffisant. L'endettement du gouvernement fédéral se situe à peu près à 25 % de leur PIB. Chez nous, c'est 54 %.

Une relance économique mondiale, nord-américaine qui n'est pas aussi rapide qu'on voudrait. Il y avait là une occasion en or de relancer rapidement l'économie et l'emploi en investissant dans les infrastructures. On annonce une augmentation de crédits de 3 % à la Défense nationale sans aucune précision quant aux retombées économiques, notamment au Québec.

Et il y a un dossier particulier sur lequel je veux interpeller le gouvernement fédéral, c'est le dossier de la Davie, le meilleur chantier naval d'Amérique, selon Lloyd's. Il y a un chantier puis il y a un contrat qui va être soumis à la compétition. Je voudrais entendre nos collègues fédéraux conservateurs du Québec réclamer...

• (10 h 20) •

Le Président : Première complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Stéphane Bédard

M. Bédard : Bon portrait, M. le Président, effectivement. On n'est pas écoutés. Et ça manque un peu de vigueur, par contre. Je demanderais au premier ministre un petit peu plus de torque. On parlait, au fédéral, en Ontario, de claquer au visage. Il peut y aller un petit peu plus fort. Puis de le dire ici... mais d'aller à Ottawa, ça ne serait pas mauvais, de temps en temps, aller leur dire.

Mais j'ai posé une question précise au premier ministre. Il y a deux mesures qui ont un impact sur les finances publiques. La première, ça concerne les CELI... à moins qu'il l'ait demandé, peut-être qu'il l'a demandé en secret, et l'autre, c'est les FEER.

Alors, j'aimerais savoir : Est-ce que le gouvernement du Québec va refuser de s'harmoniser avec le fédéral et priver les Québécois de revenus importants pour...

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : M. le Président, notre collègue le ministre des Finances a dit hier, et bien sûr je le rejoins complètement là-dessus, que, face à une marge de manoeuvre similaire, nous n'aurions probablement pas fait les mêmes choix. L'essentiel de nos mesures fiscales, nos efforts dans le domaine fiscal, on l'a vu, porte sur les familles de la classe moyenne et les familles à plus bas revenus. C'est le choix que nous aurions fait.

Maintenant, on ne voit pas de menace à nos équilibres financiers dans ce budget-là. On va bien sûr étudier les deux éléments, autant les FERR que les CELI. Le ministre s'est exprimé, d'ailleurs, là-dessus, et les choses sont à l'étude. Mais il faut se souvenir, encore une fois, que, pour les FERR, bien les aînés du Québec vont quand même bénéficier de cette introduction, cette nouvelle mesure. Pour les CELI, on va en faire l'examen attentivement, mais, à première analyse, il ne semble pas y avoir là d'impact significatif qui mettrait en danger les équilibres financiers du Québec.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Stéphane Bédard

M. Bédard : Il ira dire ça aux gens des régions, là. Même si c'était 30 millions, 40 millions, 50 millions, ça représente les coupes qu'on a faites dans toutes les régions du Québec, ça... millions, sur les CRE. Alors, moi, ce que... Moi, j'aimerais que le premier ministre sorte un peu ses griffes, à moins qu'on les lui ait enlevées, là. Honnêtement, là, j'ai l'impression que... Ce que je souhaiterais de sa part, c'est une orientation claire. Le fédéral, actuellement, a pris une orientation qui n'aide pas la classe moyenne. Les CELI, ce n'est pas pour la classe moyenne. Les FERR, ce n'est pas pour la classe moyenne.

Est-ce que le premier ministre refuse ces orientations budgétaires...

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : Je dis juste, M. le Président, que nous n'aurions probablement pas fait les mêmes choix dans la même situation.

Mais, encore une fois je veux résister à l'amalgame que tente de faire notre collègue. L'opinion publique, l'opinion politique canadienne, elle est très diversifiée, elle ne se résume pas aux opinions du gouvernement actuellement en place. Il y a des éléments qu'on reconnaît, positifs dans ce budget, il ne faut quand même pas tout noircir. Parce que, bien sûr, leur volonté, c'est de tout noircir. Puis franchement on a encore répété une inexactitude, là. Il n'y a pas un seul dollar qui a été coupé en développement régional au Québec, M. le Président.

Le Président : Troisième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Stéphane Bédard

M. Bédard : Ah oui? Il n'y a pas un seul dollar qui a été coupé en développement régional ici, au Québec? Écoutez, c'est la première que j'entends, celle-là, c'est assez incroyable! Nier la réalité, ça fait du bien au premier ministre.

Ce que je lui demanderais aujourd'hui, c'est clairement de prendre la voix de tous les Québécois, de dire que les orientations budgétaires vont nuire, oui, à notre économie mais vont nuire à l'emploi, elles vont nuire à la santé, elles vont nuire à l'éducation, elles vont nuire aux priorités du Québec et qu'il est d'avis que ce budget va à l'encontre des intérêts des Québécois. Peut-il le faire fortement, M. le Président?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : M. le Président, à trop vouloir résumer puis simplifier, on s'affaiblit. Il y a des choses là-dedans, je l'ai dit au début, qui correspondent à ce que veulent les Québécois, notamment nos petites et moyennes entreprises, les personnes âgées.

Mais je vais répéter encore une fois ce que j'ai dit tantôt, M. le Président. Je regrette beaucoup, et ça a été communiqué à de nombreuses reprises par toutes sortes de façons, je regrette beaucoup, devant l'occasion en or qu'on avait de relancer plus rapidement l'économie et l'emploi en investissant de façon beaucoup plus importante dans les infrastructures, je regrette qu'on ait, du côté fédéral, laissé passer cette occasion, je le répéterais. Maintenant, nous, on va continuer à assainir les finances publiques, c'est ce qu'on est en train de faire, et effectivement il n'y a pas eu un seul dollar de coupé, M. le Président, en développement économique régional. On veut alléger les structures, plus de fonctions...

Le Président : En terminant.

M. Couillard : ...plus de travail, moins de structures.

Le Président : Principale, M. le député de Marie-Victorin.

**Projet de construction par Hydro-Québec de
la ligne de transport à haute tension
Chamouchouane—Bout-de-l'Île**

M. Bernard Drainville

M. Drainville : M. le Président, les citoyens de Lanaudière sont toujours autant en colère devant l'entêtement d'Hydro-Québec de construire la ligne de transport Chamouchouane qui relierait, au coût de 1,4 milliard de dollars, le Lac-Saint-Jean à Montréal en traversant terres agricoles, secteurs résidentiels et municipalités.

Selon *La Presse* le gouvernement libéral a décidé d'aller de l'avant avec la Chamouchouane malgré l'avis du BAPE, qui dit de mettre un frein au projet. C'est un projet de luxe...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! Pas de raison d'entendre autant de gazouillis dans l'Assemblée. M. le député, c'est à vous la parole.

M. Drainville : C'est un projet de luxe, on l'a déjà dit au ministre, alors qu'il y a une autre solution pour assurer la fiabilité du réseau sans que la population se soulève, et, cette solution, le BAPE l'identifie, c'est l'utilisation des lignes existantes plutôt que la construction d'une nouvelle ligne. Et c'est parce qu'il y a une autre solution que le BAPE dit à Hydro de retourner faire ses devoirs.

Pourquoi le gouvernement libéral s'entête-t-il à appuyer ce projet, que le BAPE n'approuve pas, alors qu'il existe une option moins chère, viable qui ne détruirait pas nos paysages et qui ne mettrait pas le monde de Lanaudière en maudif?

Le Président : M. le ministre de l'Énergie.

M. Pierre Arcand

M. Arcand : M. le Président, dans ce projet Chamouchouane—Bout-de-l'Île, je tiens d'abord à rappeler à la population que c'est un projet important qui a été démontré d'ailleurs à la Régie de l'énergie. On a parlé du caractère incontournable de ce projet et de la solution qui a été présentée dans le cadre de ce projet. Il y a eu donc un appui de la Régie de l'énergie, il y a eu un appui de la commission de protection des territoires agricoles, il y a eu un appui de toutes les municipalités par rapport à ce projet sauf une, la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.

Alors, évidemment, à chaque fois qu'on a ce genre de projet là, il y a toujours des oppositions. Il y a eu plus de 300 consultations qui ont été faites par rapport à ce projet, et il est clair que ce projet, il est, dans l'ensemble, bénéfique pour les Québécois, M. le Président.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Marie-Victorin.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : M. le Président, le ministre de l'Énergie lance un chantier sur l'acceptabilité sociale puis en même temps il approuve un projet pour lequel il n'y en a pas, d'acceptabilité sociale. C'est le BAPE qui le dit : Opposition ferme des citoyens, des agriculteurs, des gens d'affaires dans Lanaudière. Depuis 48 heures, six MRC ont adopté des résolutions pour que le gouvernement libéral... étudie, dis-je bien, l'option des emprises existantes. Il y a une autre solution, M. le ministre : les emprises existantes. Pourquoi vous ne l'étudiez pas?

Le Président : M. le ministre de l'Énergie.

M. Pierre Arcand

M. Arcand : D'abord, je tiens à rappeler, M. le Président, n'est-ce pas, que, lorsqu'on parle d'acceptabilité sociale, ça ne veut pas dire nécessairement toujours l'unanimité. Il est clair que, dans ce dossier-là en particulier, il y a un groupe qui s'appelle Citoyens haute tension, qui a eu l'occasion de faire valoir les arguments auprès de la Régie de l'énergie, qui a statué finalement que ce projet de ligne était absolument nécessaire. C'est un projet de ligne et, j'aimerais le dire également, M. le Président, c'est un projet de 1,1 milliard de dollars et qui va créer des centaines d'emplois à travers le Québec et qui règle, sur le plan technique, un problème qui était devant nous...

Le Président : En terminant.

M. Arcand : ...à Hydro-Québec, M. le Président.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Marie-Victorin.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : M. le Président, le rapport du BAPE le dit, Hydro-Québec pourrait utiliser les emprises des vieilles lignes de 230 kV, 315 kV pour construire sa nouvelle ligne plutôt que de construire une nouvelle ligne de 420 kilomètres dans un territoire vierge. Hydro-Québec, je cite le BAPE, «n'a pas produit d'étude ni démontré de façon satisfaisante» que cela n'est pas envisageable.

On est en austérité. Ça coûte plus de 1 milliard. Il y a une autre solution; plus consensuelle, plus acceptable, qui ne massacre pas les paysages. Pourquoi vous ne demandez pas à Hydro de la regarder?

Le Président : M. le ministre de l'Énergie.

M. Pierre Arcand

M. Arcand : M. le Président, sur cette question-là, toutes les solutions ont été regardées. Il y a une solution qui a été regardée à la fois par Hydro-Québec, par tous les ingénieurs responsables du dossier. Et il est très clair que cette solution-là a d'ailleurs été rejetée par la Régie de l'énergie, en plus d'être une solution qui était infiniment plus coûteuse, M. le Président. Alors, c'était vraiment un des éléments qui a fait en sorte que cette décision a été rendue.

Mais je peux vous dire que cette consultation a eu lieu et je tiens à rappeler encore une fois que toutes les municipalités qui ont été touchées ont été consultées, et, à part une, toutes les municipalités ont donné...

Le Président : En terminant.

M. Arcand : ...leur approbation, M. le Président.

• (10 h 30) •

Le Président : Principale, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

Hausse de la taxe de vente

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, le premier ministre a dit à plusieurs reprises qu'il souhaitait revoir la fiscalité québécoise. Or, le 19 mars dernier, la commission Godbout a déposé son rapport final sur la fiscalité québécoise.

D'abord, la première chose qu'on dit dans le rapport, c'est que les Québécois sont les plus taxés en Amérique du Nord. Ensuite, M. le Président, la principale recommandation, c'est d'augmenter la TVQ. M. le Président, je crois que, dans le contexte actuel, ce serait une erreur. Actuellement — on n'est pas en Europe, on est Amérique du Nord — le Québec a déjà une taxe de vente qui est plus élevée que ses voisins, donc il y aurait un risque réel que des achats soient transférés à l'extérieur du Québec.

Donc, ça fait plus d'un mois que le rapport a été déposé, je pense qu'on aurait le droit d'avoir une réponse claire de la part du premier ministre. Est-ce qu'il exclut, oui ou non, définitivement d'augmenter la TVQ au Québec?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : M. le Président, quand même, notre collègue reconnaîtra qu'il y a bien d'autres choses dans ce rapport. Il y a d'ailleurs plusieurs recommandations qui figurent au budget que nous avons adopté hier, notamment le bouclier fiscal et d'autres mesures fort intéressantes pour les entreprises qui font en sorte, en particulier, que le fardeau fiscal de nos PME devient très voisin de celui de l'Ontario, ce qui est une bonne chose sur le développement économique.

Il a bien résumé, notre collègue, ce débat, là, entre l'imposition du revenu et l'imposition de la consommation, et j'ai moi-même les mêmes hésitations que lui, mais je voudrais qu'il y ait une période de discussion dans la société. Il va y avoir une commission parlementaire au retour, à la fin de l'été. On aura l'occasion d'entendre les différentes opinions, mais on peut les résumer de la façon suivante : certains disent qu'il serait recommandable d'augmenter relativement la taxation à la consommation par rapport aux revenus. En termes théoriques, oui, il y a des arguments pour ça. Cependant, en termes pratiques — il aborde souvent ce thème — dans le contexte nord-américain, avec le niveau actuel de notre TVQ, ça m'apparaît risqué. Mais je voudrais quand même laisser les différentes personnes, experts et autres, s'exprimer sur la question.

Mais je vous le rappellerais, en fin d'intervention, que notre but, c'est de réduire le fardeau fiscal du Québec, et on vient d'annoncer 2 milliards de réductions d'impôt pour les particuliers, M. le Président.

Le Président : Première complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, ça fait un an que le premier ministre est à son poste actuel. Il aurait dû penser à toutes ces recommandations-là avant l'élection. Bon, il a choisi de dépenser 4,5 millions pour une commission. Maintenant, on n'est plus dans la théorie. C'est lui qui est le premier ministre, c'est à lui de décider.

Donc, est-ce qu'il peut, aujourd'hui, nous dire clairement : Est-ce qu'il exclut d'augmenter la TVQ, oui ou non?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : M. le Président, notre collègue procède toujours de la même façon, bien, je vais lui répéter, moi, de la même façon.

Ce qu'on va faire, c'est réduire le fardeau fiscal des Québécois, et on a commencé à le faire, on a commencé à le faire. On l'a annoncée, la disparition de la taxe santé. Je pense, c'est une bonne initiative, ça vaut 2 milliards de dollars de réduction pour les Québécois, mais on veut que les Québécois en aient plus au net dans leurs poches, surtout des familles de la classe moyenne et les familles à plus bas revenus. C'est pour ça que la mesure du bouclier fiscal est si intéressante, parce qu'elle protège les gens, lorsqu'ils augmentent de revenu à des niveaux moins élevés de rémunération, d'être pénalisés par le retrait des transferts du gouvernement alors que l'impôt joue son rôle. Et on s'adresse directement à cette question dans le budget, c'est le genre de recommandation qu'on a immédiatement...

Le Président : En terminant.

M. Couillard : ...voulu appliquer. Maintenant, je veux qu'il y ait une discussion de société sur cette question, sur l'ensemble...

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, lundi, le gouvernement a adopté sous bâillon une loi qui vient augmenter le fardeau fiscal des familles québécoises. Depuis un an, le fardeau fiscal des familles québécoises a augmenté.

Donc, M. le Président, c'est bien beau, les débats théoriques, mais est-ce que le premier ministre pourrait revenir sur terre, dans la réalité, puis dire aux Québécois est-ce qu'ils vont avoir encore, oui ou non, une hausse de la TVQ?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : Alors, M. le Président, M. le Président, on va continuer nos efforts et non seulement nos efforts, mais nos actions pour réduire le fardeau fiscal des Québécois, pour que les gens aient plus d'argent dans leurs poches, que l'effort, le travail, l'investissement, la création d'emplois soient récompensés; c'est le mandat, d'ailleurs, qu'on a donné à Luc Godbout et à ses collègues. Maintenant, ce rapport est important. Il ne devrait pas le banaliser comme il le fait, c'est un des rapports les plus importants, sur la fiscalité du Québec, qui a été fait au cours des 40 dernières années.

Il y a quand même globalement dans ce rapport, et j'attire son attention là-dessus, des gains importants pour le PIB, il parle souvent du PIB du Québec, des gains importants sur l'emploi au Québec, des gains importants sur le revenu disponible des Québécois, incluant des baisses d'impôt, en passant. Mais on a déjà commencé à mettre en place certaines recommandations. Il y aura, M. le Président...

Le Président : En terminant.

M. Couillard : ...une commission parlementaire et des débats au cours des prochains mois.

Le Président : Principale, M. le député de Borduas.

**Bilan du gouvernement en matière de
réduction de gaz à effet de serre****M. Simon Jolin-Barrette**

M. Jolin-Barrette : M. le Président, en ce Jour de la Terre, il est pertinent de dresser le bilan du gouvernement libéral en matière de réduction de gaz à effet de serre. Un constat s'impose, le gouvernement tente de faire croire aux Québécois qu'il est un champion dans le domaine, ce qui n'est pas le cas. Un rapport récemment remis à l'ONU par le gouvernement canadien démontre que le bilan du gouvernement québécois est beaucoup moins positif qu'il ne le prétend. Selon l'inventaire québécois des gaz à effet de serre, publié par le ministre de l'Environnement le 10 avril dernier, les gaz à effet de serre auraient diminué entre 2011 et 2012. Or, rien plus de faux. Selon le rapport fédéral, les émissions du Québec ont plutôt augmenté. L'exploitation de la cimenterie McInnis, appuyée autant par le Parti québécois que le gouvernement libéral, ne viendra donc qu'alourdir un bilan déjà négatif en lui ajoutant deux mégatonnes de gaz à effet de serre d'ici 2016.

Face à ce constat, le ministre reconnaît-il que son bilan vert est bien plus noir qu'il ne le prétend et que les actions de son gouvernement sont incohérentes?

Le Président : M. le ministre de l'Environnement.

M. David Heurtel

M. Heurtel : Merci, M. le Président. Le député de Borduas mélange beaucoup de concepts. Alors, tout d'abord, le bilan qui démontre clairement que le Québec a réduit de 8 %, par rapport au niveau de 1990, ses émissions de gaz à effet de serre, c'est un bilan qui est basé sur l'action du gouvernement de 2006 à 2012, et personne ne remet ceci en question. Et ça, ce 8 % de réduction, il faut l'attribuer au plan d'action sur les changements climatiques, et la proactivité du gouvernement libéral de l'époque, et aussi l'action que nous continuons présentement, qui est un leadership qui n'est contesté par personne en matière de lutte contre les changements climatiques.

Les chiffres du gouvernement fédéral dont le député de Borduas parle, ce sont des chiffres reliés à 2013. Il me fera plaisir, dans sa question subséquente, d'aller plus loin. Mais il faut faire bien attention. Tout d'abord, le 8 %, qui dépasse nos objectifs de Kyoto, qui étaient de 6 %, ce sont des chiffres reliés à 2012, et les inventaires...

Le Président : En terminant.

M. Heurtel : ...même les chiffres fédéraux, personne ne remet en question le fait que Québec est un leader et demeure un leader...

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Borduas.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : M. le Président, il y a une chose sur laquelle on ne se mélange pas ici, du côté de la Chambre ici, c'est que le gouvernement libéral est un spécialiste, un spécialiste en matière de hausses de taxes, de hausses de tarifs et de hausses de gaz à effet de serre. M. le Président, les cibles de 2012 et de 2020, auxquelles le Québec s'est engagé, ne sont plus à portée de main, considérant la décision du gouvernement de supporter le projet le plus polluant de l'histoire du Québec en matière environnementale.

M. le Président, en ce Jour de la Terre, le gouvernement s'engage-t-il à se doter d'une conscience environnementale et agir de façon cohérente?

Le Président : M. le ministre de l'Environnement.

M. David Heurtel

M. Heurtel : On réalise vite que les commentaires du député de Borduas ne résistent pas du tout à l'épreuve des faits, M. le Président. Alors, comme j'ai expliqué, notre réduction de 8 % est liée au plan d'action 2006-2012.

Parlons maintenant de notre plan d'action 2013-2020, M. le Président. Ce plan d'action là a mis en place le marché du carbone, le marché du carbone qui est maintenant lié à celui de la Californie. La semaine dernière, on a eu l'annonce historique que l'Ontario se joignait à ce marché du carbone là. On a fait un sommet sur les changements climatiques, mené par le premier ministre du Québec, où tous les premiers ministres des provinces et des territoires ont salué le leadership du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques...

Le Président : En terminant.

M. Heurtel : ...et montre clairement que nous sommes dans la bonne voie pour l'ensemble de la planète...

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Borduas.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : M. le Président, les chiffres sont clairs. Entre 2012 et 2013, 1 million de tonnes de gaz à effet de serre supplémentaires. Donc, M. le Président, la cimenterie, 2 millions de tonnes de gaz à effet de serre par année. Qu'est-ce qu'on fait? Un bâillon.

Où est la cohérence du gouvernement libéral pour la protection de l'environnement en matière du jour de la protection de la Terre?

M. le Président, autant le Parti québécois que le Parti libéral continuent à s'entêter à défendre le projet le plus polluant de l'histoire du Québec. Quand le gouvernement va-t-il agir de façon cohérente? Quand le gouvernement va-t-il défendre l'environnement?

Le Président : M. le ministre de l'Environnement.

M. David Heurtel

M. Heurtel : En plus de cohérence, il faut un peu de rigueur, M. le Président. Grâce au marché du carbone justement, grâce à ses méthodes... et le plan d'action sur les changements climatiques qui va justement permettre au gouvernement du Québec d'investir plus de 3,3 milliards dans l'économie québécoise pour justement permettre cette transition-là vers une économie plus sobre en carbone, permettre de développer des technologies propres qui vont permettre justement à des industries, notamment l'industrie du ciment et les cinq cimenteries au Québec justement, de développer des industries plus propres, d'avoir des carburants alternatifs, c'est ça, de l'action concrète. C'est ça, être rigoureux et cohérents en matière de changements climatiques. C'est ça, être un leader, M. le Président.

• (10 h 40) •

Le Président : Principale, M. le député de Johnson.

Coups dans les vols offerts par Pascan Aviation inc.

M. André Lamontagne

M. Lamontagne : M. le Président, on apprend que le seul transporteur aérien régional au Québec, la compagnie Pascan Aviation, va couper, à compter du 24 avril, tous ses vols en partance des régions vers les grands centres. Concrètement, ça veut dire que ce ne sera plus possible de prendre l'avion de Pascan, le matin, de Gatineau, Bonaventure, les Îles-de-la-Madeleine, Sept-Îles, Baie-Comeau, Mont-Joli, Fermont, Wabush. Ça, M. le Président, c'est une autre claque dans la face des régions du Québec.

Pourtant, ce n'est pas une surprise pour le gouvernement ce matin : Pascan les a contactés le 14 juin 2014. Le ministre des Transports a été rencontré, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a été rencontré, le bureau du premier ministre a été rencontré, puis, comme Ponce Pilate, ils s'en sont lavé les mains, M. le Président.

Est-ce que le gouvernement confirme, ce matin que, malgré...

Des voix : ...

Le Président : Alors, ça... Je vous dirais... Tout d'abord, je ne vous annonce probablement rien de nouveau à l'effet que le qualificatif dont vous avez fait état n'est pas approprié dans cette Chambre. Je vous demanderais de le retirer et de continuer à nous faire part de votre question. Vous le retirez?

M. Lamontagne : M. le Président, je m'excuse. Quand je constate l'inaction du gouvernement, des fois, je me pompe un peu.

Est-ce qu'ils peuvent nous confirmer que, grâce à leur manque...

Des voix : ...

Le Président : Je ne voudrais pas faire des pompes moi-même, mais je vais vous demander de retirer votre propos.

M. Lamontagne : Je retire mes propos, M. le Président.

Le Président : C'est parfait.

M. Lamontagne : Alors, est-ce que le gouvernement peut nous confirmer que, grâce à son inaction et son manque de leadership, les vols vont être coupés à partir du 24 avril?

Le Président : M. le ministre des Transports.

M. Robert Poëti

M. Poëti : M. le Président, à travers le Québec, l'évolution de la société et des différents transports, autant collectifs, interrégionaux ou d'aviation, évolue et, dans certains cas, évolue mieux que d'autres. Et, dans ce cas-ci, Pascan Aviation, qui est une entreprise privée, nous a contactés, et je les ai rencontrés personnellement, monsieur. Et, à partir de là, des discussions ont été entamées, également, avec mon collègue. Et, lorsqu'il y a un changement d'heure ou d'horaire, ce n'est pas en soi une mauvaise nouvelle, ça, M. le député, c'est-à-dire, c'est de vouloir assurer la pérennité du service. Alors, on va s'assurer que ce service-là est là, comme on l'a fait dans le transport interurbain, comme on l'a fait avec le transport collectif et comme on a appuyé les régions depuis le début. Lorsqu'il y a un changement des besoins de la société, on est là pour y répondre et on va continuer de le faire.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Johnson.

M. André Lamontagne

M. Lamontagne : M. le Président, j'entends le ministre, mais ce qu'on comprend, c'est qu'à partir du 24 avril ce n'est pas juste un changement d'horaire : il n'y a plus de vols qui sortent le matin pour s'en aller dans les grands centres. Si vous voulez aller à Sept-Îles en partant de Mont-Joli, vous allez partir le soir, vous allez aller coucher à Montréal, vous allez aller à Sept-Îles, vous allez revenir deux jours plus tard.

Est-ce que c'est acceptable pour le gouvernement, un tel service dans les régions du Québec?

Le Président : M. le ministre des Transports.

M. Robert Poëti

M. Poëti : Le député vient de nous faire un exercice d'horaire. C'est exactement ce que je viens de dire et de citer. Lorsqu'il y a des changements dans les horaires, il faut s'assurer que les services soient là. Je peux peut-être lui rappeler la spécificité des régions, c'est peut-être plus grand qu'il ne le croit, et, à partir de là, quand le privé est là et qu'il y a des compétiteurs au privé — parce que le marché est là également — ce n'est pas au gouvernement à venir entrer en compétition avec les compétiteurs, mais de s'assurer, cependant, que les citoyens des régions reçoivent le service et qu'on soit capables de voyager à travers le Québec à des coûts qui sont abordables. Ça, c'est la situation, ça, c'est les réalités et sur celles-là qu'on travaille.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Johnson.

M. André Lamontagne

M. Lamontagne : Parlons-en, des compétiteurs. Les compétiteurs dans le transport régional, M. le ministre, c'est Hydro-Québec puis c'est le service aérien du gouvernement. C'est ça, la compétition dans le transport régional. Ne venez pas me dire que c'est juste des petits changements.

Parlez aux gens des régions, demandez-leur, à partir de vendredi prochain, comment ça va aller pour l'économie puis les citoyens des régions du Québec, M. le Président.

Le Président : M. le ministre des Transports.

M. Robert Poëti

M. Poëti : À chaque fois, M. le Président, qu'en matière de transport il y a eu des problématiques, des changements, on peut juste en parler puis critiquer, mais on ne propose rien, on n'invente rien. Ici, de notre côté, on fait le travail, on rencontre ces gens-là, on l'analyse. Et, jusqu'à maintenant, juste avec l'exemple du transport interurbain, je ne vous ai pas encore entendus nous féliciter, parce que ça va mieux que ça allait avant. Alors, à partir de là, si vous considérez que le problème de l'aviation n'est pas réglé, prenez un peu de patience, vous allez pouvoir voyager.

Le Président : Principale, M. le député de Jonquière.

**Projet d'aménagement d'un terminal
pétrolier dans le port de Québec**

M. Sylvain Gaudreault

M. Gaudreault : Oui. M. le Président, nous savons qu'un projet important d'agrandissement du port de Québec est présentement à l'étude au fédéral. L'objectif de ce projet, c'est d'aménager un quai en eau profonde pour que les navires s'alimentent en pétrole en provenance des sables bitumineux de l'Ouest canadien. Le ministre de l'Environnement évite de se prononcer sur le fond du sujet en prétextant que les détails ne sont pas connus. Pourtant, le principe, c'est assez simple, M. le Président : on va acheminer du pétrole par train à travers des quartiers résidentiels, jusqu'au port de Québec, pour l'exporter ensuite dans les marchés internationaux. Tout le monde comprend ça.

Bien que l'expansion du port de Québec puisse être clairement qualifiée de projet majeur, avec des implications environnementales réelles, le Québec est maintenu dans l'ignorance, et le port de Québec devient juge et partie du projet, a maintenant sa propre évaluation environnementale et ses propres consultations, M. le Président. Le ministre de l'Environnement doit faire quelque chose et en premier lieu appliquer la loi environnementale québécoise.

Est-ce qu'il va accepter que le port de Québec devienne un nouveau point de sortie du pétrole canadien?

Le Président : M. le ministre délégué aux Transports.

M. Jean D'Amour

M. D'Amour : Alors, M. le Président, il est vrai d'affirmer que la stratégie maritime suscite déjà de nombreux projets au Québec. C'est vrai à Montréal, c'est vrai à Valleyfield, c'est vrai à Trois-Rivières et c'est vrai aussi du côté de Québec. Et, dans tous ces projets-là, M. le Président, vous savez, le gouvernement collabore, ce sont nos partenaires avec lesquels nous collaborons. Et, s'il y a un dépôt de projet éventuellement, nous allons également collaborer, dans le respect des règles environnementales du Québec, c'est bien entendu. Mais la bonne nouvelle là-dedans, M. le Président, c'est qu'effectivement la stratégie maritime du Québec porte déjà ses fruits. On va créer des emplois et stimuler l'économie du Québec.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Jonquière.

M. Sylvain Gaudreault

M. Gaudreault : Oui. M. le Président, c'est le ministre de l'Environnement qu'on veut entendre ici, là, parce qu'il y a des répercussions environnementales sérieuses à la fois sur les résidents de la ville de Québec, à la fois sur le fleuve Saint-Laurent. Est-ce que le ministre, là, il veut rejouer dans le même film que Cacouna? Alors, M. le Président, les citoyens veulent être consultés. Le gouvernement fédéral n'est pas en mesure d'exiger une évaluation environnementale.

Est-ce que le ministre de l'Environnement va mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le sujet?

Le Président : M. le ministre de l'Environnement.

M. David Heurtel

M. Heurtel : M. le Président, je crois qu'on n'a pas de leçons à recevoir de l'opposition officielle sur comment bien défendre les intérêts du Québec, particulièrement en question environnementale, surtout lorsqu'on se rappelle que, sur la question du projet Enbridge, le Parti québécois a choisi de jouer à la politique de la chaise vide et n'a pas représenté nos intérêts devant l'Office national de l'énergie, comme également, lorsqu'ils étaient au gouvernement, ils ont formé un comité de travail avec l'Alberta pour mieux voir comment ils allaient développer l'industrie du pétrole, comme ils ont décidé de développer Anticosti sans faire aucune évaluation environnementale, comme également aussi... ce qui est intéressant, c'est que sur TransCanada nous avons établi des conditions très claires...

Le Président : En terminant.

M. Heurtel : ...pour défendre les intérêts du Québec. Nous le ferons de la même façon pour le projet de port du Québec, monsieur... de Québec.

Le Président : Complémentaire, Mme la leader de l'opposition.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais : Puisque deux ministres jusqu'ici, M. le Président, n'ont pas voulu vous parler véritablement du projet, je vais vous en parler, moi.

J'ai ici la carte de la voie ferrée. Elle traverse... elle passe à côté de garderies; de l'école Saint-Paul-Apôtre, une école primaire; de l'école Jean-De Brébeuf, une école secondaire; du cégep Limoilou et traverse les quartiers centraux de Maizerets, du Vieux-Limoilou, en plein coeur de Lairer et en plein coeur de Vanier, des zones extrêmement denses, des zones résidentielles. C'est ça, le projet.

Alors, ce qu'on veut savoir, c'est : Est-ce que vous allez enfin vous en mêler et faire respecter les droits du Québec?

Le Président : M. le ministre de l'Environnement.

Une voix : ...

Document déposé

Le Président : Dépôt? Consentement pour le dépôt? Dépôt. M. le ministre de l'Environnement.

M. David Heurtel

M. Heurtel : Ce qui va être très clair, M. le Président, c'est que c'est certain qu'on va faire un bien meilleur travail que ce que l'opposition officielle a fait lorsqu'elle était au gouvernement dans le cas du réservoir à Sorel-Tracy.

Des voix : ...

Le Président : Je m'excuse.

Une voix : ...

Le Président : Madame... J'étais pour vous donner la parole, mais j'ai compris. M. le ministre, s'il vous plaît, sur la question.

M. Heurtel : Je peux comprendre que l'opposition officielle ne veut pas se faire rappeler son comportement en matière de gestion de pétrole, particulièrement lorsqu'ils ont autorisé...

Une voix : ...

Le Président : Mme la leader de l'opposition.

Mme Maltais : M. le Président, là, on pose nos questions respectueusement. Ça concerne les gens des quartiers centraux, et il y a des gens qui sont concernés autour de ça. Et ça fait trois questions, et on continue à s'amuser, de l'autre côté, à répondre autrement.

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Fournier : Je pense qu'il n'y a rien de respectueux à dire que les collègues s'amuse quand ils sont en train de travailler comme vous. Si les questions sont posées respectueusement, c'est parce que nous les écoutons respectueusement. Ça fait deux fois qu'il est interrompu dans sa réponse en 24 secondes. Le respect, c'est l'écoute. Je pense qu'il pourrait parler.

• (10 h 50) •

Le Président : M. le ministre, sur la question.

M. Heurtel : Sur la question, M. le Président, comme je le disais, on ne fera pas ce que le gouvernement du Parti québécois a fait dans le cas du réservoir à Sorel-Tracy. Nous allons nous assurer d'avoir l'ensemble des faits et nous allons défendre les intérêts non seulement des résidents de la région de Québec, mais défendre les intérêts de tous les Québécois en matière environnementale. Merci, M. le Président.

Modifications au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles

Mme Françoise David

Le Président : Principale, Mme la députée de Gouin.

Mme David (Gouin) : M. le Président, lors des consultations sur les changements des règlements à l'aide sociale, la Commission des droits de la personne a exprimé de sérieuses préoccupations, et je cite, quant à «l'impact discriminatoire sous-jacent [de plusieurs] mesures [...] du fait qu'elles visent des personnes déjà victimes de discrimination systémique».

Selon la commission, quatre des mesures annoncées «comporteront un effet d'exclusion disproportionné [...] et amplifieront les obstacles qui se posent à l'exercice en pleine égalité des droits [...] reconnus dans la Charte [québécoise des droits et libertés]». Selon la commission toujours, les deux mesures visant à restreindre les conditions d'hébergement et de logement de plusieurs personnes assistées sociales, je cite, «porteront atteinte à la reconnaissance et [à] l'exercice en pleine égalité du droit au logement garanti par l'article 45 de la charte». M. le Président, je suis inquiète.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a-t-il commandé des avis juridiques avant d'adopter les nouveaux règlements à l'aide sociale et, si oui, peut-il les rendre publics?

Le Président : M. le ministre de l'Emploi.

M. Sam Hamad

M. Hamad : M. le Président, je dois remercier la députée de sa question. Je veux le rappeler, que nous avons un principe important, deux principes : le premier, c'est l'équité, l'équité entre les prestataires, l'équité entre les prestataires et ceux à faibles revenus; deuxième élément pour nous, qui nous guide dans ce règlement-là, c'est la justice sociale. Et je suis convaincu, M. le Président, que la députée est d'accord avec nous.

M. le Président, la députée n'a pas le temps, mais elle devrait mentionner aussi les commentaires de la Protectrice du citoyen, que nous avons répondu 100 % à ses recommandations. Et vous me permettez, M. le Président, de lire quelques extraits de ce qu'elle a dit, M. le Président : «Je comprends que les mesures préconisées poursuivent notamment les objectifs suivants :

«Assurer une plus grande équité entre les prestataires[...], mais aussi entre ces derniers et les travailleurs à faible revenu — ce que nous faisons, M. le Président; et

«Actualiser l'aide offerte aux prestataires [...] — ce que nous faisons, M. le Président.

«Je souscris à ces deux objectifs, de même qu'au principe selon lequel l'aide financière de dernier recours doit bénéficier aux seuls citoyens qui en ont réellement besoin.» C'est exactement... nous faisons, M. le Président.

Alors, on va bloquer la fraude, on va aider...

Le Président : En terminant.

M. Hamad : ...ceux et celles qui ont besoin. Il faut se rappeler, c'est l'aide de dernier recours.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Gouin.

Mme Françoise David

Mme David (Gouin) : M. le Président, je sou mets, tout aussi respectueusement, que d'empêcher une personne ayant une maison d'une valeur de 142 000 \$ d'avoir accès à l'aide sociale, je ne vois pas qu'est-ce que ça vient faire en matière d'équité et de justice sociale. Je dirais même que tout ce qui touche le droit au logement continue d'entretenir des préjugés, des stéréotypes. On en a entendu hier, la commission nous dit : Ça aggrave des situations d'exclusion vécues par les personnes.

Je voudrais savoir : Qu'est-ce que répond le ministre à cette affirmation de la commission?

Le Président : M. le ministre de l'Emploi.

M. Sam Hamad

M. Hamad : D'abord, je rappelle, la députée, que nous avons augmenté cette valeur-là... était 90 000 \$ à 142 000 \$. Pourquoi 143 000 \$, M. le Président? Parce que ça correspond à la valeur moyenne des résidences au Québec, et, on comprend aussi, cette valeur-là devient plus importante dans les régions, compte tenu la valeur foncière, premièrement.

Deuxièmement, je dois rappeler à la députée, c'est l'aide de dernier recours, M. le Président. C'est l'aide où la personne a épuisé tout ce qu'elle a comme ressources, et finalement le gouvernement vient l'aider parce qu'elle en a besoin. C'est ça, le principe, M. le Président. D'ailleurs, de l'autre côté, nous allons par contre tenir compte des situations particulières. Si quelqu'un a perdu son emploi, il est allé à l'assurance-chômage...

Le Président : En terminant.

M. Hamad : ...et finalement il est en train de chercher un emploi, on va être tolérants à cette...

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Gouin.

Mme Françoise David

Mme David (Gouin) : M. le Président, la diminution de la prestation de base accordée à une personne qui séjourne... à une personne assistée sociale, évidemment, qui séjourne dans un centre de désintoxication alors que la

dépendance est reconnue formellement comme une maladie, et donc comme un handicap au sens de la charte, ça pose des grandes questions sur l'exercice en pleine égalité du droit à la vie, à la sûreté et à l'intégrité physique protégé en vertu de l'article 1 de la charte.

Je voudrais savoir comment le ministre peut ignorer ce fait, et ne craint-il pas un recours en justice?

Le Président : M. le ministre de l'Emploi.

M. Sam Hamad

M. Hamad : Je rappelle encore l'équité, le principe. Est-ce que c'est normal que les gens à l'aide sociale qui vont à la CHSLD, les femmes en difficulté, ils reçoivent moins de traitements que celles qui vont à un service toxicomanie, M. le Président? C'est inacceptable pour avoir l'équité entre tout le monde.

Deuxièmement, M. le Président, nous avons entendu les centres de toxicomanie. Nous l'avons offerte, l'aide. S'ils sont en difficultés financières, nous leur demandons d'ouvrir leurs livres, on va amener l'aide nécessaire pour leurs états financiers. C'est ça, l'équité, c'est l'aide à tout le monde. Il ne faut pas favoriser quelqu'un par rapport à d'autres, il faut aider tout le monde.

Le Président : Principale, Mme la députée d'Arthabaska.

Gouvernance de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Mme Sylvie Roy

Mme Roy (Arthabaska) : M. le Président, je vous ai déjà fait part de mes inquiétudes à l'endroit de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les jours passent, et rien ne me rassure.

On apprend aujourd'hui que la ville de Trois-Rivières menace de saisir un immeuble sur le campus puisqu'à ce jour l'université n'a pas payé ses taxes foncières de 2 millions de dollars, ce qui génère 20 000 \$ d'intérêt par mois. En plus de ça, on a appris qu'ils n'avaient pas non plus payé leur taxe scolaire à la commission scolaire du Chemin-du-Roy pour une somme de 700 000 \$. Le président de la commission scolaire affirme qu'en plus des compressions, peut-être entre 2 millions et 4 millions, subies cette année le défaut de paiement de l'UQTR a un impact important. C'est un exemple concret que les problèmes de l'UQTR se répercutent sur d'autres institutions et notamment une institution scolaire. Le ministre devrait être doublement concerné. Il ne peut plus rester assis sur ses mains et attendre qu'un tiers, soit le Vérificateur général, règle les problèmes de l'UQTR.

Est-ce que le ministre va encore se servir de ce prétexte pour rester assis sur ses mains?

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. François Blais

M. Blais : Alors, M. le Président, je ne m'assois généralement pas sur mes mains, mais je vais réfléchir à la proposition, là, si c'est une proposition.

Donc, vous comprendrez que je n'interviendrai pas sur un différend, là, entre la ville de Trois-Rivières et l'université, là. Ce qui est important, et je pense que je dois corriger un petit peu ma collègue là-dessus, là, c'est que je n'attends pas que le Vérificateur général fasse le travail pour moi, j'attends que le Vérificateur général me présente un état complet de la situation, hein? Donc, il faut lui laisser le temps de faire ce travail, c'est très important. Je pense qu'elle est d'accord, il me semble, avec moi qu'on a tous besoin d'avoir un état complet de la situation. Selon le contenu de ce rapport, hein, j'agirai en conséquence, mais laissons-lui le temps de faire cette évaluation.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée d'Arthabaska.

Mme Sylvie Roy

Mme Roy (Arthabaska) : M. le Président, ce n'est pas sérieux. Est-ce que vous pensez que le Vérificateur général va nous parler des huit départs déjà connus à la haute direction et au conseil d'administration? Il s'ajoute encore aujourd'hui deux nouveaux départs, soit le vice-recteur aux études, M. Delisle, et un membre socioéconomique du conseil d'administration. Le vérificateur ne nous en parlera pas.

Est-ce que le ministre peut convenir que tous les voyants rouges sont allumés sur le tableau de bord et qu'il doit mettre l'université en tutelle?

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. François Blais

M. Blais : Alors, M. le Président, encore une fois j'ai un léger désaccord avec ma collègue, là, sur un point, hein? Quand elle dit : Écoutez, le Vérificateur général ne va pas se pencher sur les départs à l'UQTR, moi, je crois sincèrement

que c'est le contraire, je crois sincèrement qu'il est en train d'examiner l'ensemble de la gouvernance, notamment du conseil d'administration. Et il nous fera un rapport là-dessus, sur les raisons, hein, de l'évolution des choses et des suggestions, et on attend, bien sûr, ses suggestions, son évaluation avec impatience.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée d'Arthabaska.

Mme Sylvie Roy

Mme Roy (Arthabaska) : M. le Président, est-ce que le député de Trois-Rivières et le député de Maskinongé ont informé le ministre de la situation? Je résume : une université qui pige de l'argent dans les fonds de recherche pour gérer ses dépenses courantes, problèmes de gouvernance, enquête de l'UPAC sur le campus de Drummondville, taxes impayées, marge de crédit qui explose, nominations partisans, départ des hauts dirigeants. Quel cocktail explosif!

Est-ce que vous l'avez informé, le ministre, de ça?

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. François Blais

M. Blais : M. le Président, je peux vous...

Des voix : ...

Le Président : ...j'entends lui.

• (11 heures) •

M. Blais : M. le Président, je peux vous dire que mes collègues font très bien leur travail, ils font leurs représentations. Ce dont parle ma collègue, hein, ils m'en parlent aussi, je lis les journaux comme elle. C'est la raison pour laquelle, hein, le Vérificateur général a décidé de faire une évaluation complète de la situation. Il me semble que c'est la moindre chose, en respect de toutes les personnes impliquées, hein, parce qu'il y a beaucoup de personnes impliquées, en respect de toutes les personnes, qu'on attende exactement le résultat de ces consultations, le résultat de l'évaluation et, ensuite, nous pourrions agir.

Le Président : Principale, Mme la députée de Pointe-aux-Trembles.

Transfert d'élèves du primaire de Saint-Amable à Sainte-Julie, en Montérégie

Mme Nicole Léger

Mme Léger : La ville de Saint-Amable, en Montérégie, est l'une des villes au Québec où la population s'accroît le plus rapidement. Saint-Amable est aussi parmi les villes les plus jeunes au Québec. Pour faire face à cette croissance, une nouvelle école est nécessaire. Le milieu est mobilisé; les autorités scolaires ont fait la demande au ministre. Or, c'est là, le problème : le dossier est bloqué au bureau du ministre, qui refuse d'aller de l'avant avec le projet malgré les besoins criants.

Le ministre de l'Éducation envisage sérieusement de transférer les jeunes de la municipalité de Saint-Amable à Sainte-Julie. Ce que le ministre ne comprend pas, de toute évidence, c'est que la réalité des deux villes est très différente. À Saint-Amable, l'indice de défavorisation est presque au maximum — à 9 — tandis que celle de Sainte-Julie est de 1. Les besoins sont donc très différents.

M. le Président, le ministre peut-il se rendre à l'évidence? Saint-Amable doit avoir une école afin de répondre à ses besoins.

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. François Blais

M. Blais : Alors, je remercie ma collègue pour la question. D'abord, il faut bien comprendre que ce type de questions là, là, il faut éviter de les politiser à outrance, hein? Il faut éviter de les politiser à outrance. Nous avons des règles administratives. La situation est assez simple. La situation est assez simple. Il y a une école dans l'environnement... assez près. Nos règles, en général, c'est moins de 20 kilomètres. Donc, il y a une école qui est assez près, à moins de 10 kilomètres, qui est disponible, où il y a des locaux disponibles, en ce moment, pour accueillir tous ces enfants-là. Vous comprenez que, dans la situation actuelle, au lieu de penser à construire à un endroit où il y a une diminution, quand même, des effectifs, on préfère loger les enfants dans un endroit qui est déjà prêt à les accueillir, bien sûr, à moindre coût. Voilà.

Le Président : Cela met fin à la période de questions et de réponses orales.

Motions sans préavis

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, comme il n'y a pas de votes reportés, nous allons passer à la rubrique des motions sans préavis. Et, en fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre du deuxième groupe d'opposition et je cède la parole à M. le député de Granby.

M. Bonnardel : Mme la Présidente, je demande le consentement pour déposer la motion suivante, conjointement avec le député de Rousseau, le député de Mercier :

«Que l'Assemblée nationale déplore l'inertie du premier ministre du Québec qui s'est résigné en août dernier à accepter une baisse des transferts fédéraux en santé évaluée à près de dix milliards de dollars sur dix ans.»

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, merci, M. le député. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Il n'y a pas de consentement. Et, pour la prochaine motion, je reconnais maintenant M. le premier ministre.

Souligner le 75e anniversaire de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec

M. Couillard : Merci, Mme la Présidente. Je voudrais, avant de faire lecture de la motion, si vous me le permettez, souligner la présence de trois personnes dans nos tribunes, auxquelles je demanderais de se lever : Mme Anne Archambault, représentante des femmes autochtones, grand chef de la nation malécite; Mme Lucie Fiset, Directrice générale des élections par intérim; et Mme Julie Miville-Dechéne, présidente du Conseil du statut de la femme. Merci d'être avec nous aujourd'hui.

Alors, voici donc la motion, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de l'Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le chef de l'opposition officielle, le chef du deuxième groupe d'opposition, de même que la députée de Gouin :

«Que l'Assemblée nationale souligne le 75e anniversaire de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec;

«Qu'elle rende hommage au courage et à la détermination de ces femmes, militantes de la première heure, qui ont contribué à faire avancer la cause du droit de vote des femmes, véritable fondement de notre démocratie;

«Qu'un hommage particulier soit rendu à Mme Thérèse Casgrain, en appuyant la proposition du gouvernement de renommer le Prix Égalité "Prix Égalité-Thérèse Casgrain", ainsi qu'à Mme Marie-Claire Kirkland, première femme élue à l'Assemblée nationale, et Mme Pauline Marois, première ministre du Québec, pour honorer ces grandes Québécoises qui ont inspiré tant de femmes à s'engager dans la vie publique;

«Finalement, que l'Assemblée nationale réaffirme l'importance de maintenir nos efforts collectifs de soutien aux femmes qui souhaitent s'engager en politique afin que la représentation féminine dans toutes les sphères de pouvoir corresponde davantage à leur poids démographique et à leur réelle contribution au sein de [la] société.»

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Sklavounos : Oui, Mme la Présidente, il y a consentement pour des interventions d'environ trois minutes par intervenant, dans l'ordre suivant : le premier ministre, suivi du chef de l'opposition officielle, le chef du deuxième groupe d'opposition, et finalement Mme la députée de Gouin.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, merci, M. le leader adjoint. M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : Alors, Mme la Présidente, aujourd'hui, on souligne un événement historique : il y a 75 ans, les femmes du Québec obtenaient le droit de vote et d'éligibilité. Et ça nous permet de rappeler la contribution d'un de mes prédécesseurs parmi les plus illustres, un homme envers lequel j'ai beaucoup d'admiration, Mme la Présidente, le premier ministre de l'époque, Joseph-Adélard Godbout, qui, durant la campagne électorale de 1939, avait promis d'adopter un projet de loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité, qui fut, par la suite, bien sûr, adopté, le 18 avril 1940, à 67 voix contre neuf. Qu'il n'y ait eu que neuf opposants, c'est bien, mais qu'il y ait eu neuf opposants, c'est particulier. Il fut par la suite sanctionné, ce projet de loi, le 25 avril.

À l'occasion de cette commémoration, il faut se rappeler que l'opposition fut féroce, et l'histoire nous permet de mesurer tout le chemin parcouru. Souvenons-nous que l'Acte constitutionnel de 1791, qui fait de nous un des plus anciens Parlements de la planète, Mme la Présidente, accordait la qualité d'électeurs à certains propriétaires et locataires sans distinction de sexe. Les femmes du Bas-Canada, ici, avaient alors la possibilité de voter. Ce droit leur est par la suite retiré le 30 mai 1849 lors de l'adoption, au Parlement du Canada-Uni, d'un projet de loi destiné à régler le processus électoral. Et depuis c'est un chemin parsemé d'embûches qui a finalement conduit au respect de ce droit fondamental pour les femmes du Québec.

En tout, il faut savoir qu'il y a eu 13 projets de loi qui ont été présentés sur la question du suffrage féminin, tous rejetés, de 1922 à 1939, parce qu'à l'époque, incroyable mais vrai, le droit de vote des femmes était perçu comme une menace. Certains opposants, d'ailleurs, invoquaient que, dans les pays de tradition catholique, les femmes ailleurs n'avaient pas le droit de vote, donc pourquoi l'accorder aux femmes du Québec? On prétendait même que la différence des femmes nécessitait, et je cite, «qu'elles demeurent loin de l'agitation politique», loin — et je cite encore une fois — «[des] passions et [des] aventures de l'électorisme». D'autres citaient la France en exemple, et là-bas les femmes devront d'ailleurs attendre jusqu'en 1945, incroyable, 1945, avant d'aller aux urnes.

Il faut saluer le courage et la détermination de ces femmes militantes de la première heure qui ont contribué à faire avancer la cause du droit de vote des femmes, encore une fois le véritable fondement de notre démocratie, parmi elles : Thérèse Forget-Casgrain, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Idola Saint-Jean. C'est d'ailleurs un privilège pour nous d'accueillir Mme Lise Casgrain, petite-fille de Mme Thérèse Forget-Casgrain, dans les tribunes avec nous. Bienvenue.

À ces pionnières, il faut ajouter le nom de Marie-Claire Kirkland, qui a fait son entrée dans cette Assemblée nationale comme première députée élue 21 ans plus tard, en décembre 1961. Mme Kirkland fut non seulement la première députée élue, mais elle fut également la première femme ministre de l'histoire du Québec, au sein du gouvernement de Jean Lesage, bien sûr architecte de la Révolution tranquille.

Et je veux souligner également la contribution historique de Mme Pauline Marois, la première femme première ministre et chef d'État du Québec. Nous fûmes des adversaires politiques, mais, sur un enjeu semblable, il ne doit pas y avoir d'adversaire politique ou de débat partisan. Il faut reconnaître cette contribution. Cette contribution lui appartient pour l'avenir, et je veux la saluer également, Mme la Présidente.

Depuis cette époque, les femmes parlementaires ont contribué activement au progrès de notre société. Beaucoup de chemin a été parcouru. Plusieurs mesures sont attribuables à la présence des femmes à l'Assemblée nationale, par exemple : l'adoption de la Loi — et il faut écouter le titre de la loi lui-même, qui est révélateur de l'état d'esprit de l'époque, écoutez bien — sur la capacité juridique de la femme mariée, qui est un des gains de la Révolution tranquille, mais qu'on ait eu à appeler un projet de loi de cette façon-là témoigne de l'état des lieux à l'époque; la création du Conseil du statut de la femme; l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne, qui interdit toute discrimination fondée sur le sexe; l'adoption d'une loi, encore une fois, favorisant l'égalité économique des époux; l'annonce de règles visant l'atteinte de la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration des sociétés d'État; et enfin l'inclusion du concept d'égalité entre les femmes et les hommes dans la Charte des droits et libertés de la personne, pour ne nommer que ces quelques mesures.

• (11 h 10) •

Qu'elles soient députées, ministres d'un gouvernement, peu importe la formation politique, les représentantes de la population se sont toujours démarquées par leur compétence, et leur immense talent, et, je dirais, le point de vue et l'énergie particuliers qu'elles apportent au débat politique. Cette 40e... 41e, pardon, législature ne fait pas exception. On constate toutefois que, bien que la participation électorale des femmes au Québec soit comparable à celle des hommes, la proportion des femmes élues à notre Parlement plafonne autour de 30 % depuis les années 2000. Ayant moi-même, comme mes collègues chefs de parti, fait beaucoup d'efforts de recrutement à l'occasion de la dernière campagne électorale, je peux témoigner que ce n'est pas encore facile d'attirer des femmes dans le milieu politique pour plusieurs raisons, et je pense qu'il faut reconnaître cet état de fait tout en voulant faire beaucoup mieux. En nous inspirant de la détermination des Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Idola Saint-Jean, Thérèse Forget-Casgrain et de toutes celles qui ont suivi, nous devons maintenir notre effort collectif afin que la représentation féminine en politique, à tous les ordres de gouvernement, corresponde davantage non seulement à leur poids démographique, mais surtout à leur influence réelle au sein de notre société.

À l'occasion du 75e anniversaire du droit de vote des femmes, notre gouvernement tient à souligner particulièrement le travail de Mme Thérèse Casgrain, qui a tant contribué à faire avancer la cause de l'égalité entre les femmes et des hommes. En sa mémoire et faisant écho à la suggestion que nous a formulée Mme Nicolle Forget, j'annonce que nous entendons renommer les prix Égalité prix Thérèse-Casgrain afin de souligner son importante contribution à la vie démocratique québécoise et au progrès des femmes.

Au nom de la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine, de l'ensemble de mon gouvernement, de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, je tiens à remercier ces femmes qui ont porté la cause du droit de vote des femmes avec courage, ainsi que toutes les femmes parlementaires d'hier et d'aujourd'hui qui ont œuvré à faire avancer le Québec.

En terminant, j'emprunterai les propos de la vice-première ministre : «Nous avons tous la même responsabilité, celle de paver la voie à une nouvelle génération de femmes en politique qui aura de grands défis à relever, mais surtout de bons exemples à suivre.» Je n'aurais pas dit mieux.

Mesdames, c'est un privilège de siéger avec vous. Je souhaite que vous soyez encore plus nombreuses dans l'avenir. Merci.

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, merci beaucoup, M. le premier ministre. Et maintenant je cède la parole à M. le chef de l'opposition officielle.

M. Stéphane Bédard

M. Bédard : Merci, Mme la Présidente. À mon tour de joindre ma voix à celle du premier ministre et du chef de la deuxième opposition, ainsi que la députée de... — dont j'oublie le nom de comté — Guoin, voilà, Guoin, députée

de Gouin, donc, pour souligner cet événement effectivement fort important qui s'inscrit dans le droit à l'égalité pour les femmes, qui, à l'échelle du Québec, est une réalité historique relativement récente et qui continue d'ailleurs à l'échelle internationale de façon encore très importante.

On trouve ça effectivement très tardif, le moment où nous avons donné ce droit de vote. Il suffit de se rappeler qu'encore des femmes se battent pour leurs droits à travers le monde et que, dans une histoire plus récente, elles ont obtenu le droit de vote, par exemple, en Afrique du Sud en 1994, à Oman, au Koweït en 2005, aux Émirats arabes unis en 2006, en Arabie saoudite en 2011, Portugal, 1974. On voit à quel point ce combat est important, et nous devons, à l'échelle internationale, joindre nos voix à ces femmes qui luttent pour leurs droits.

Ici, au Québec, ça s'est fait de façon exceptionnelle par des femmes déterminées, Mme la Présidente. Remercions évidemment les suffragettes pour leur infatigable militantisme. Mentionnons évidemment Idola Saint-Jean, Marie Gérin-Lajoie, Mme Lyman, Laure Gaudreault, plusieurs de ces femmes qui se sont battues. Souvenons-nous et surtout de Mme Thérèse Casgrain, grande dame de la marche vers l'égalité entre les sexes. J'en profite, moi aussi, pour saluer sa fille, qui se retrouve parmi nous aujourd'hui en hommage à sa mère. Et je m'associe évidemment à cette belle initiative de rebaptiser le prix associé... le prix Égalité au nom de sa mère.

Mme Casgrain et les suffragettes ont lutté sans relâche pour que les femmes parlementaires puissent avoir le droit de vote. Elles se sont butées à un premier ministre, malheureusement, pendant des années, M. Louis-Alexandre Taschereau, qui refusait obstinément ce droit de vote aux femmes. Il a fallu, je pense, la clairvoyance du premier ministre Godbout pour donner ce droit.

20 ans plus tard, nous avons vu l'arrivée d'une première dame formidable, Marie-Claire Kirkland-Casgrain, qui a été la première députée de Jacques-Cartier, le 14 décembre 1961. Il a fallu plusieurs années avant de voir arriver plusieurs femmes députées. En 1976, cinq femmes sont devenues députées. Et j'en profite pour souligner une d'entre elles qui a marqué ce parcours-là vers l'égalité dans les... jusqu'aux années récentes, Mme Lise Payette, qui s'est fait appeler à l'époque «Mme la ministre», qui s'est battue pour faire reconnaître ce droit à la féminisation des titres et qui incarne cette lutte vers l'égalité, mais, en même temps, je dois le dire, les frustrations qui ont été vécues par les femmes à travers toutes ces époques.

J'ai eu la chance de voir aussi... Nous avons eu la chance de voir des lois très progressistes qui ont permis aux femmes d'avancer dans leurs droits : la Loi sur l'équité salariale est un bel exemple de reconnaissance du droit à l'égalité; la politique familiale, qui s'incarne dans cette logique du droit à l'égalité. Je dois aussi rappeler que, plus largement, l'arrivée des femmes sur le marché du travail au Québec a favorisé, évidemment, cette égalité, mais surtout a permis au Québec d'être propulsé dans les pays les plus riches sur la planète parce que nous avons fait en sorte que les femmes puissent avoir un accès égalitaire au travail.

Depuis que je suis député, j'ai été témoin de plusieurs moments historiques, je dois le dire. Tout d'abord, Mme Louise Harel, qui a été la première présidente de l'Assemblée nationale; j'étais présent dans cette enceinte. J'ai vu Mme Diane Lemieux être la première leader parlementaire. Monique Gagnon-Tremblay, juste un peu avant que j'arrive, a été chef intérimaire. Mme Pauline Marois, évidemment, a été la première chef en titre de l'opposition et, par la suite... En ce qui concerne Mme Marois, je pourrais vous dire qu'il y aurait une longue série de premières que je devrais dire, donc je vais me contenter, comme le premier ministre, de rappeler qu'elle a été, effectivement, la première première ministre du Québec, et nous en sommes particulièrement fiers. J'ai eu la chance de la côtoyer dans toutes les fonctions qu'elle a faites pendant les sept dernières années de sa vie politique ici, à l'Assemblée. Et, oui, ce fut un honneur, Mme la Présidente, mais, en même temps, ça m'a permis de constater que les femmes font les choses différemment et, je dois le dire, souvent mieux que le sexe opposé. Elles ont une façon de faire en sorte que nos institutions et nos façons de faire politiques, je pense, sont meilleures et que notre société est meilleure. Et je lui rends hommage du combat qu'elle a incarné pour ce droit pour les femmes d'avoir accès à l'égalité.

Plus largement, je rappellerai, maintenant que ce combat nous semble acquis au Québec, qu'il faut au contraire redoubler d'ardeur et s'assurer que nos institutions conservent et s'assurent que ce droit à l'égalité ne reculera jamais, Mme la Présidente. Et nous devons le faire, c'est un devoir moral que nous avons envers ces suffragettes, envers Mme Casgrain, Mme Idola Saint-Jean et toutes celles qui ont combattu pour leurs droits. Et, en même temps, j'aimerais dire que ce combat s'inscrit, encore une fois, à l'échelle internationale, et nous devons, à l'occasion... joindre notre voix à toutes les femmes à travers le monde, malheureusement, qui sont victimes de cette inégalité. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, merci beaucoup, M. le chef de l'opposition officielle. Et je vais céder la parole à M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Merci, Mme la Présidente. En 1940, les femmes ont obtenu, donc, le droit de vote, le droit de se présenter à des élections. C'est vrai qu'aujourd'hui on se dit : Il me semble, ce n'est pas si loin que ça, 1940. 75 ans plus tard, je pense qu'on peut dire que le Québec, par contre, a fait du rattrapage, est même devenu un modèle en matière d'égalité entre les hommes puis les femmes.

Donc, aujourd'hui, on célèbre plus qu'un anniversaire, on célèbre un moment fondateur de notre démocratie au Québec. Il y a plusieurs militantes qui se sont battues pour que les femmes soient reconnues comme des citoyennes à part entière, des noms comme Thérèse Casgrain — puis je veux saluer sa fille, qui est ici — mais aussi Madeleine Parent, Marie Gérin-Lajoie, Idola Saint-Jean font tous partie de notre mémoire collective. Elles ont dû affronter de nombreux obstacles pour faire triompher leur cause. Ce sont des pionnières à qui le Québec moderne doit beaucoup de ce qu'il est aujourd'hui.

Moi aussi, je veux saluer Pauline Marois, avec qui j'ai travaillé, une femme déterminée, la première femme première ministre. Je pense qu'elle a servi de modèle à beaucoup de femmes qui, j'espère, vont choisir d'aller en politique. Parce que, c'est vrai, comme le disait le premier ministre, on a beau faire des efforts pour trouver le plus de candidates possible, il reste que, quand on arrive avec notre liste, il y a toujours plus d'hommes qui se sentent assez bons pour devenir candidats. Mais parfois les femmes, peut-être par manque de confiance, là, ne se présentent pas assez. Donc, il faut continuer à faire des efforts. Il reste du travail à faire. Il faut se rappeler, Mme la Présidente, que c'est un combat qui n'est pas terminé. Il n'y a pas de raison, Mme la Présidente, qu'on ne soit pas 50-50 ici, qu'il n'y ait pas autant de femmes que d'hommes à l'Assemblée nationale. Il n'y a pas de raison qui explique ça.

Mme la Présidente, ce combat fait partie de l'histoire et c'est à cette histoire qu'on doit rendre hommage, une histoire qui est faite de résilience, de persévérance, qui se poursuit encore aujourd'hui, 75 ans plus tard. Les femmes ne seront plus jamais seules. L'égalité entre les hommes puis les femmes, c'est maintenant une valeur fondamentale, au Québec, qui est liée, aujourd'hui et pour demain, au destin du Québec. Merci, Mme la Présidente.

• (11 h 20) •

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, merci, M. le chef du deuxième groupe d'opposition. Et je vais maintenant céder la parole à Mme la députée de Gouin.

Mme Françoise David

Mme David (Gouin) : Merci, Mme la Présidente. Alors, à l'instar de mes collègues bien sûr, je veux rendre un vibrant hommage aux pionnières, aux suffragettes, qui ont, après 20 ans de lutte... Il faut s'en rappeler, 20 ans. Il n'y a jamais de bataille facile pour les femmes, pas encore aujourd'hui. Donc, ces femmes-là, comme Thérèse Casgrain, comme Idola Saint-Jean et bien d'autres, qui se sont battues pour obtenir, au fond, un droit tout simplement démocratique, un droit très simple, celui de pouvoir exprimer son opinion par la voix des urnes... Et on sait toutes les difficultés qu'elles ont rencontrées à l'époque.

Qu'est-ce qu'elles voulaient, ces femmes-là? Elles voulaient, dans le fond, être reconnues comme citoyennes à part entière. Ça peut nous paraître normal aujourd'hui, mais ce n'est pas le cas encore partout dans le monde. Elles voulaient exprimer démocratiquement l'opinion, après tout, de la moitié de l'humanité, mais elles voulaient aussi plus : elles savaient qu'un jour elles pourraient occuper des fonctions de députée, de ministre, de chef de parti et, pourquoi pas, de première ministre. C'est ça qu'elles voulaient, et c'est bien pour ça d'ailleurs que certains voulaient les empêcher d'avoir le droit de vote parce qu'ils savaient que les femmes voulaient aller bien plus loin que de simplement mettre une croix dans l'urne. Ces femmes-là ont travaillé très fort, et toutes celles qui les ont suivies, toutes les féministes qui les ont suivies ont travaillé très fort à l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Où est-ce qu'on en est, après toutes ces années, après 75 ans d'efforts? Évidemment, les femmes, juridiquement pour l'essentiel, ont obtenu les mêmes droits que les hommes et ont obtenu aussi de nombreux droits sociaux, mais ça ne s'est pas fait tout seul. Ça s'est fait au prix de luttes très longues, très intenses, grâce à la persévérance de nombreux groupes de femmes, d'organisations féministes, mais aussi de leur alliance — et je peux en parler par expérience — avec des femmes parlementaires qui, indépendamment de leurs allégeances partisans, ont fait front commun, par exemple, pour obtenir une loi sur le patrimoine familial ou une loi sur l'équité salariale — ce qui nous démontre évidemment l'importance d'avoir bien plus de femmes au salon bleu.

Et là chacune de nos formations politiques a une responsabilité importante. Pourquoi n'aurions-nous pas, dans chaque formation politique, 50 % de candidates? Si vous manquez de trucs pour aller les chercher, venez nous voir, on va vous expliquer comment faire. Mais on vous avertit, ça prend du temps, mais c'est faisable. Il faut, bien sûr, offrir aux femmes des comtés gagnables, mais je dirais aussi qu'il faut rendre la politique plus attrayante pour toutes celles qui hésitent à se présenter en politique et à venir dans une arène qu'elles perçoivent comme tellement partisane, difficile, pour ne pas dire quelque peu virile.

Et finalement, en mémoire des pionnières et de toutes celles qui, depuis ce temps, ont travaillé et lutté avec tellement de détermination pour les droits des femmes, nous devons prendre aujourd'hui et collectivement des décisions qui assurent aux femmes, de la naissance à la mort, une vie digne, un travail rémunéré décemment. Ce sont des choses importantes à dire particulièrement en ce moment. Les femmes réclament de voir leur travail, gratuit ou payé, valorisé. Les femmes réclament leur pleine autonomie, leur pleine liberté en toute matière, le respect de leur intégrité physique, psychologique et sexuelle.

Et finalement nous devons oeuvrer avec détermination pour que le plus vite possible cette Chambre accueille au moins 50 % de femmes députées et plus de chefs de parti, ce qui ferait en sorte aujourd'hui, je le dis en toute amitié, que la prise de parole hommes-femmes serait plus équitablement partagée en cette Chambre. Merci, Mme la Présidente.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, malgré cette belle unanimité, je me dois de vous demander si cette motion est adoptée.

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Adopté. Alors, toujours à la rubrique des motions sans préavis, je reconnais maintenant un groupe formant l'opposition officielle et je cède la parole à M. le député de Rousseau.

M. Marceau : Merci, Mme la Présidente. Alors, Mme la Présidente, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques, la motion suivante : «Que l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement fédéral qui a déposé un budget qui ignore les besoins des Québécoises et des Québécois.»

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? Alors, on me dit qu'il n'y a pas de consentement.

Et, pour la prochaine motion sans préavis, je vais céder la parole à M. le député de Mercier.

M. Khadir : Merci, Mme la Présidente. Je demande le consentement de la Chambre pour présenter la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte de l'ampleur des hausses de tarifs domestiques d'électricité qui ont atteint 2,9 % le 1er avril 2015;

«Qu'elle rappelle au gouvernement que les hausses de tarifs d'électricité sont considérées dans le calcul de la péréquation versée au Québec, ce qui a le double inconvénient d'augmenter la facture d'électricité de la population québécoise tout en privant le Québec des revenus nécessaires pour le financement de ses programmes sociaux;

«Qu'elle déplore le désavantage d'Hydro-Québec face à Hydro One, la société d'État ontarienne, dont les dividendes ne sont pas pris en considération dans le calcul de ses versements de péréquation à l'Ontario, ce qui [représente] 330 millions de dollars par année de plus pour le Québec;

«[Qu'elle demande au gouvernement fédéral qu'Hydro-Québec reçoive le même traitement qu'Hydro One aux fins du calcul de la péréquation];

«Que l'Assemblée nationale presse le gouvernement du Québec de dévoiler l'impact réel des hausses de tarifs d'électricité sur les finances publiques et de négocier rapidement un traitement équitable des dividendes d'Hydro-Québec.»
Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, merci, M. le député. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion? Malheureusement, il n'y a pas de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Alors, nous en sommes maintenant à la rubrique des avis touchant les travaux des commissions, et je vais céder la parole à M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Sklavounos : Merci, Mme la Présidente. J'avise cette Assemblée que :

La Commission des finances publiques entreprendra l'étude du volet Conseil du trésor des crédits budgétaires 2015-2016 du Secrétariat du Conseil du trésor, dès maintenant pour une durée de deux heures, et poursuivra, de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission de l'aménagement du territoire procédera à l'étude du volet Métropole des crédits budgétaires 2015-2016 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dès maintenant pour une durée d'une heure et de 15 heures à 18 heures, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine. Cette même commission entreprendra l'étude du volet Affaires municipales et occupation du territoire des crédits budgétaires 2015-2016 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de 19 h 30 à 22 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission des institutions procédera, elle, à l'étude des programmes 1 et 2 des crédits budgétaires 2015-2016 du ministère du Conseil exécutif, de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30, à la salle du Conseil législatif;

La Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles entreprendra l'étude du volet Énergie et ressources naturelles des crédits budgétaires 2015-2016 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, de 15 heures à 18 heures, à la salle de l'Assemblée nationale;

La Commission de l'économie et du travail, finalement, entreprendra l'étude du volet Économie, innovation et exportations des crédits budgétaires 2015-2016 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, de 19 h 30 à 22 h 30, à la salle de l'Assemblée nationale. Merci, Mme la Présidente.

• (11 h 30) •

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, je vous remercie.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Maintenant, nous en sommes à la rubrique des renseignements sur les travaux de l'Assemblée. M. le leader adjoint de l'opposition officielle.

M. Bergeron : Oui. Mme la Présidente, j'aurais une question à adresser à mon collègue le leader parlementaire du gouvernement concernant le projet de loi n° 27, Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, dont le principe n'a toujours pas été adopté.

Alors, Mme la Présidente, depuis le 19 janvier dernier, nous avons terminé les consultations particulières sur le projet de loi n° 27, Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, qui avait été déposé le 26 novembre précédent, Mme la Présidente. Cependant, le principe de ce même projet de loi n'a toujours pas été adopté,

et nous n'avons aucune indication de la part du gouvernement quant à ses intentions pour la suite. Alors, compte tenu du fait, Mme la Présidente, que le gouvernement a décidé de procéder pour certains aspects des services de garde par bâillon dans le projet de loi n° 28, est-ce que le ministre, le leader parlementaire du gouvernement peut nous donner des indications quant au moment où il compte déposer sa motion de retrait du projet de loi n° 27?

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, M. le leader du gouvernement.

M. Fournier : Pour répondre au «quand», encore faudrait-il que je veuille le faire, et ce n'est pas sur mon écran radar, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : M. le leader adjoint de l'opposition officielle.

M. Bergeron : Nous avons déjà le début du commencement d'une indication, Mme la Présidente. Alors, si le retrait du projet de loi n° 27 n'est pas sur l'écran radar du leader parlementaire du gouvernement, le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous éclairer quant à ses intentions par rapport au moment où il compte rappeler ce projet de loi en Chambre pour l'adoption du principe, Mme la Présidente?

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, M. le leader du gouvernement.

M. Fournier : Ce ne sera pas durant la période prévue pour l'étude des crédits. Et je pense que cette étude des crédits commence, alors le temps de la législation viendra par la suite.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : M. le leader adjoint de l'opposition officielle.

M. Bergeron : Alors, Mme la Présidente, nous avons eu une évidence comme réponse cette fois-là. Alors, je vais donc préciser ma question : Est-ce que le leader parlementaire du gouvernement peut nous indiquer à quel moment après l'étude des crédits il a l'intention de rappeler le projet de loi n° 27 pour son adoption de principe?

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : M. le leader du gouvernement.

M. Fournier : ...la question, et je vais vous suggérer de demander une directive écrite pour la façon dont on doit tenir la période des renseignements sur les travaux de la Chambre. Moi, je n'ai pas de problème d'offrir réponse, mais j'aimerais ça juste qu'on le sache parce que je croyais qu'il y avait un temps dévolu. Ça fait deux fois que je réponds. Lorsque le gouvernement sera prêt, comme dans...

Une voix : ...

M. Fournier : Alors, si vous me permettez, moi, je suis respectueux avec vous, je ne sais pas pourquoi vous ne l'êtes pas.

Une voix : ...

M. Fournier : Non, non, je vous vois bien, vous ne l'êtes pas du tout. C'est dommage. Alors, quand le gouvernement sera prêt, Mme la Présidente, il va le faire. Voilà, c'est simple.

**Violation de droit ou de privilège soulevée le 16 avril 2015
concernant la hausse des tarifs de garde par des commissions
scolaires avant l'adoption du projet de loi n° 28**

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, je vous remercie, M. le leader du gouvernement. Et maintenant je vais céder le fauteuil à M. le président pour entendre les interventions sur la question de privilège soulevée par la leader de l'opposition officielle en avril dernier.

Le Président : Alors, nous allons entendre immédiatement les leaders, probablement, qui vont vouloir plaider sur la question que la leader de l'opposition officielle a soulevée la semaine dernière, jeudi dernier, concernant... la question concernant les commissions scolaires qui auraient devancé l'application de la loi n° 28 pour l'augmentation de leurs frais de garde. C'est cela? Alors, je vous écoute.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais : M. le Président, je vous le dis d'entrée de jeu, ce sera une plaidoirie assez brève parce que, d'abord, il y a déjà eu récemment de longues plaidoiries sur ce principe de l'outrage au Parlement quant à l'application présumée d'une loi avant qu'elle soit adoptée. Donc, je ne retournerai pas dans ce qui a déjà été plaidé. Et l'autre fait, c'est que ce type de cause sur les commissions scolaires a déjà été débattu en 2013 dans une... vous avez déjà donné une décision récente,

c'était une cause qui avait été soulevée par la Coalition avenir Québec et sur laquelle vous aviez eu un jugement allant un peu, je dirais, morigéner la commission scolaire.

Alors, notre prétention est à l'effet que la commission scolaire des Draveurs, la commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la commission scolaire au Coeur-des-Vallées et la commission scolaire des Rives-du-Saguenay ont commis un outrage en se prévalant des dispositions du chapitre VI du projet de loi n° 28 avant leur adoption. Comprenez bien que, contrairement à l'autre cause où nous avons débattu, ce n'est pas le ministre que nous mettons dans... le comportement du ministre, mais bel et bien, là, des commissions scolaires qui se sont prévaluées d'articles, pour nous, avant même leur adoption.

Alors, la preuve que nous vous soumettons démontre clairement que les commissions scolaires ont haussé les tarifs de services de garde le 1er avril dernier, démontrant qu'elles prenaient les dispositions du projet de loi n° 28 comme un fait accompli. Évidemment, on conclut donc que l'Assemblée nationale n'a plus rien à faire dans les décisions, qu'il suffit d'une intention gouvernementale, d'un dépôt de projet de loi pour que des membres de l'administration publique se mettent à les appliquer, ce qui va à l'encontre de la volonté démocratique usuelle dans cette Assemblée.

Alors, comme vous le spécifiez d'abord dans la cause, d'ailleurs, impliquant les commissions scolaires le 11 juin 2013 — je vous cite — «les députés sont les seuls à avoir reçu le mandat populaire de légiférer. Il faut faire preuve de respect et de déférence à cet égard — c'est important. C'est l'Assemblée nationale qui décide du contenu et de l'échéancier d'adoption de projets de loi, et rien ne doit être fait ou dit qui donnerait l'impression qu'il en est autrement.»

Dans votre décision du 19 mars dernier, vous indiquez : «Il a été établi par la jurisprudence que le fait de se prévaloir de dispositions législatives toujours à l'étude à l'Assemblée nationale peut constituer un acte de la nature d'un outrage au Parlement. Cela pourrait être le cas si, par un tel acte, on laissait croire qu'un projet de loi a force de loi dans des publicités ou des communications d'information — ça, c'était effectivement la cause des commissions scolaires où il y avait eu des communications — ou encore si on se servait de dispositions [...] pour poser des gestes qui découleraient de l'application...» Dans ce cas-ci, c'est une hausse des tarifs de garde qui a été annoncée et mise en application.

Vous indiquez dans cette même décision que, pour étudier si les gestes posés découlaient de l'application du projet de loi, «il faut se demander si [ces] gestes pouvaient être posés indépendamment du projet de loi à l'étude devant l'Assemblée nationale». Je ne pense pas qu'une commission scolaire aurait décidé d'elle-même de hausser ces frais-là, mais la preuve démontre que le sous-ministre adjoint au Soutien aux réseaux et aux enseignants du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que les commissions scolaires considéraient que les gestes posés par celles-ci avaient comme toile de fond des dispositions d'un projet de loi qui était toujours à l'étude, le 28. Je dis bien que les deux conviennent de la toile de fond, mais c'est les commissions scolaires qui ont décidé de l'appliquer. Je tiens, là, à différencier, comme je le dis, là, le type de cause qu'on a eu dans le passé.

Le Président : Juste une seconde. C'est la lettre que vous m'avez fait parvenir, ça?

Mme Maltais : Oui, tout à fait, c'est là-dedans. Alors, voilà. Puis je rappelle dans cette lettre la décision de Jean-Pierre Saintonge du 26 mai, dans laquelle il indiquait qu'«il n'appartient pas à la présidence de déterminer si la société jouit d'une habilitation législative lui permettant de faire les dépenses mentionnées dans l'avis du député de l'opposition officielle». Donc, aussi, il a déjà été décidé qu'il peut y avoir des pouvoirs habilitants à côté, mais, quand ils sont inscrits dans une loi, c'est... et qu'il y a une intention gouvernementale qui pousse dans cette direction, et que l'intention doit être adoptée par une législation, il est normal qu'à ce moment-là on attende l'adoption du projet de loi.

Alors, voilà. Ce qu'on vous demande, M. le Président, c'est, encore une fois, un signal clair aux commissions scolaires, aux commissions scolaires, je le dis bien, qu'elles ne peuvent agir de façon prématurée quand il y a une loi qui est ici, à l'Assemblée nationale. Mais l'importance, encore une fois, c'est que l'administration publique, toutes les administrations publiques comprennent que l'Assemblée nationale existe et que ce n'est pas parce qu'on est dans un gouvernement majoritaire qu'on peut présumer qu'une loi ne sera pas rejetée, amendée ou parfois même, ou parfois même envoyée sur les tablettes de l'histoire pour y attendre des heures. Merci, M. le Président.

• (11 h 40) •

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Merci, M. le Président. Quant à moi, je tiens à vous dire que ça va être un peu plus long, d'abord parce que, dans la décision que vous avez rendue jeudi dernier, vous m'avez transformé en procureur des commissions scolaires. Alors, vous comprenez bien que je n'ai pas de mandat d'eux, mais de vous. Alors, je vais assumer le mandat que vous m'avez donné.

Je voudrais, avant de commencer à vous faire part des commentaires que je veux partager avec vous, m'étonner que notre collègue dise que la décision a déjà été prise, puisqu'il y a eu en 2013 une décision concernant des commissions scolaires. De mémoire, dans la lettre — et je vais y revenir — la leader de l'opposition officielle prétend qu'on a... les commissions scolaires ont utilisé de façon anticipée des dispositions du projet de loi n° 28, qui, lui, a été déposé en novembre 2014. Plutôt compliqué de prétendre que la décision de 2013 a tranché la question qui est soulevée par ma collègue. Je considère que ce n'est pas parce qu'on utilise le mot «commission scolaire» dans une motion sur un outrage au Parlement qu'on peut dire que tout a été décidé et tranché — je le dis en toute amitié — il faut regarder les éléments qui sont au soutien de la question qui est présentée. Après tout, une accusation d'atteinte aux privilèges du Parlement, ce n'est pas léger, et donc il faut le faire correctement.

Alors donc, dans un premier temps, je voudrais qu'on revienne sur, justement, cette accusation qui est portée par la leader de l'opposition officielle. Je prends un simple... une phrase dans ce document que nous avons, là, c'est la lettre qui vous a été adressée, que moi-même, j'ai eue une fois qu'elle a été présentée ici. Alors, j'y reviendrai à la fin, sur la procédure parlementaire, lorsqu'il y a des accusations comme celles-là où c'est un peu difficile de faire des remarques alors que, sur le moment même, on apprend de quoi il est question. Mais j'y reviendrai tantôt. Donc, je lis un passage qui est, dans le fond, le coeur de ce que notre collègue dit : «À la lumière des articles de journaux et des communiqués parus le 14 avril 2015, vous constaterez — elle s'adresse à vous — que les commissions scolaires se sont prévalues des dispositions du chapitre VI du projet de loi n° 28.» Alors, voilà. Ce que notre collègue nous dit, c'est que les commissions scolaires, avant l'adoption du chapitre VI, se sont approprié de ces dispositions comme si elles étaient en vigueur pour procéder, dans ce cas-là, à une hausse de tarification des garderies en milieu scolaire. Alors, évidemment, je vous disais jeudi dernier qu'à sa face même ça me semblait assez évident que l'accusation ne tenait pas la route, mais, bon, puisque nous sommes rendus au stade de faire nos représentations et même d'assumer un fardeau qui me revient, depuis jeudi dernier, de faire une preuve à l'effet qu'il y a une législation qui le permet, je vais donc accomplir le mandat que vous m'avez confié.

Le premier élément qui vient tout de suite, évidemment, c'est : Puisque la lettre même le dit, que dit donc le chapitre VI du projet de loi n° 28? Puisque les commissions scolaires, dit la leader, se sont approprié ces dispositions comme si elles étaient adoptées alors qu'elles ne l'étaient pas, d'où l'outrage, que disent donc ces dispositions? Alors, au chapitre VI du projet de loi n° 28, la loi à laquelle on fait référence est la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. C'est assez facile, rien qu'à aller à la partie VI, puis on les voit. Et c'est de ça dont il est question. Alors, évidemment, si cette disposition a permis aux commissions scolaires de faire la hausse, cela voudrait dire que cette disposition ou que cette Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance s'applique aux commissions scolaires. On comprendra bien que le champ d'application de la loi doit s'appliquer aux commissions scolaires. Si on prétend... Là, je ne suis même pas entré dans le détail, juste un coup d'oeil rapide de parlementaire non aguerri. Lorsqu'on dit : C'est rapport avec le chapitre VI, chapitre VI, lois et services, alors allons donc voir la Loi des services de garde éducatifs à l'enfance. Ça peut être long, mais, par chance, on arrive à l'article 2. Donc, ce n'est pas si compliqué que ça. Évidemment, je ne dépose pas les lois, vous les avez, hein? Alors, le projet de loi n° 28, je pense que vous le connaissez. Pour ce qui est de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, vous le connaissez aussi, c'est de notoriété publique.

L'article 2 — alors, je n'ai pas fait un grand chemin jusqu'ici, là, je suis allé dans le chapitre VI du projet de loi n° 28, fait référence à une loi, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, article 2 — et je cite :

«La présente loi s'applique aux centres de la petite enfance, aux garderies et aux personnes reconnues à titre de responsable d'un service de garde en milieu familial ainsi qu'aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial agréés par le ministre.»

Elle ne s'applique pas — troisième alinéa — à une commission scolaire, à un établissement privé... Et je vais continuer parce que ça peut être utile de voir : «...à une commission scolaire ou à un établissement d'enseignement privé qui fournit un service de garde en milieu scolaire au sens de la Loi sur l'instruction publique...»

Bon, rendu au stade où je suis rendu — bien que ce n'est pas ma destination finale, mais au stade où je suis rendu — je crois pouvoir résumer de la façon suivante ce qui a été soulevé par notre collègue. Elle dit : Les commissions scolaires se sont approprié un article des dispositions non en vigueur pour lever les tarifs. Les dispositions non en vigueur concernent la Loi sur les services de garde à l'enfance. La Loi sur les services de garde à l'enfance dit expressément que ça ne s'applique pas aux commissions scolaires. Je pourrais arrêter là pour dire que l'accusation d'outrage au Parlement est non fondée, et non seulement elle est non fondée, mais elle est abusive. Mais j'y reviendrai plus tard, M. le Président. Un simple regard, un simple regard permet de le voir, on ne peut donc pas prétendre que les commissions scolaires se sont prévalues de ces dispositions.

Alors, évidemment, jusqu'ici, on pourrait arrêter, mais je vais aller plus loin parce que la présidence m'a offert un fardeau, celui... ou a fait reposer sur mes épaules un fardeau, celui d'identifier s'il y avait bien une législation qui permettait aux commissions scolaires de le faire. Y a-t-il un moyen pour les commissions scolaires... ou comment, dans le fond, les commissions scolaires arrivent-elles? Si ce n'est pas parce que le 28, qui ne s'applique pas à eux, n'est pas adopté, comment on est en mesure de faire cela?

Évidemment, pour assumer ce fardeau sur lequel je veux bien relever... Ça m'amène une remarque, je crois que... Et j'y reviendrai aussi, mais je crois que c'est effectivement ce qu'il faut faire. Et, jeudi dernier, lorsque vous m'avez indiqué qu'il me revenait à moi de faire cet exercice, bien que j'en étais un peu étonné, mais je crois que c'est la bonne chose. Pour arriver à une décision sur des questions d'outrage, se demander s'il y a un soutien législatif à une action posée, c'est tout à fait la bonne question à se poser, tout à fait. Et je suis très heureux que vous l'ayez fait, et je pense que tout le monde, maintenant, constate que c'est la façon de faire. Lorsqu'il y a un outrage, il faut se demander s'il y a un soutien législatif.

Bon, maintenant, lorsqu'on regarde des décisions antérieures, c'est à se demander s'il revient, effectivement, au leader du gouvernement de relever ce fardeau-là. J'ai constaté dans notre document, dans notre volume qui est notre bible à tous, M. le Président, *La procédure parlementaire*, troisième édition... Je voudrais vous citer quelques passages, notamment, des pages 118 et 119 : «... lorsque — et je cite — la présidence doit décider si un ministre s'est prévalu — un ministre ou, dans ce cas-ci, une commission scolaire, une organisation, là — d'une disposition contenue dans un projet de loi encore à l'étude [...] elle — la présidence — doit chercher à savoir si ce dernier l'a été en vertu d'une règle contenue dans le projet de loi et non en vertu d'une règle existante. Ainsi, la présidence a déjà décidé qu'un ministre ne s'était pas prévalu de dispositions législatives non adoptées pour annoncer la création d'une société d'État et la nomination du président du conseil d'administration, puisque la société en question ne tirait aucunement sa source d'un tel projet de loi mais plutôt de la partie III de la Loi sur les compagnies.» La présidence avait cherché y avait-il un soutien législatif.

Un peu plus loin, donc page 119 : «De même, l'acquisition par une société d'État de biens et services valant plusieurs millions de dollars n'a pas été considérée comme un acte constituant à première vue un outrage au Parlement, même si ces acquisitions ont été faites en vue de l'application éventuelle du projet de loi à l'étude. Selon le président, en engageant ces sommes, la société ne se serait pas autorisée de dispositions législatives non encore adoptées par l'Assemblée, mais elle l'aurait plutôt fait en vertu de son mandat général.»

Encore une fois, la présidence avait recherché — ce qui est tout à fait normal et correct — s'il y a par ailleurs un soutien législatif valide. Parce que la question qui est soulevée, c'est : Quelqu'un a utilisé avant temps, avant le terme, avant l'adoption une disposition. Et le coeur est là, et c'est tout à fait approprié que la présidence se soit posé ces questions et ait fait ces recherches.

Un peu plus loin, toujours dans le même document : «Dans une décision similaire, la présidence a considéré que le gouvernement ne s'est pas prévalu d'une disposition législative non adoptée en adoptant un décret qui suspendait l'obligation faite aux titulaires d'un permis de taxi de payer la cotisation annuelle de la ligue des propriétaires de taxi de leur agglomération, puisqu'une disposition d'une loi existante le permettait.»

Les exemples de la jurisprudence repris par nos volumes qui sont notre bible... les exemples sont nombreux et constants. La présidence ne donne pas ouverture à l'outrage lorsqu'une disposition valide d'une loi qui est en vigueur permet et soutient législativement l'action contestée.

Cela dit, puisque le fardeau que vous m'avez transmis jeudi dernier était de vous le prouver — ce qui était, évidemment, un phénomène un peu nouveau, puisqu'avant la présidence l'assumait, mais je reviendrai là-dessus tantôt, à la fin — je vais relever ce fardeau dès maintenant. Quel est donc le support pour l'action contestée par les commissions scolaires à l'égard des tarifs des services de garde en milieu scolaire? On sait déjà que ce n'est pas la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Je l'ai lu tantôt, l'article 2 dit que ça ne s'applique pas aux commissions scolaires. Donc, rapidement, on balaie ce support législatif. Par contre, ce qui est intéressant — et je prenais, justement, la peine de lire l'alinéa au complet — on n'a pas besoin d'aller trop loin pour trouver le soutien législatif parce que la réponse nous vient tout de suite, elle est tout de suite là, «à une commission scolaire [...] au sens de la Loi sur l'instruction publique». Alors, on n'a pas besoin de chercher, il n'y a pas de recherche *Google* à faire, tout de suite on arrive à cela.

• (11 h 50) •

La Loi sur l'instruction publique, vous l'avez. Évidemment, je l'ai. Je vous permets d'en... Je vous laisse en prendre connaissance et vérifier les articles que je vais vous citer, mais je vais vous citer quelques articles, puisque l'exercice auquel je m'applique présentement est de relever le fardeau que vous m'avez transféré de pouvoir établir le soutien législatif des commissions scolaires.

212.1 de la Loi sur l'instruction publique, je cite : «Après consultation du comité de parents, la commission scolaire adopte une politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées pour les documents et les objets mentionnés aux deuxième et troisième alinéas de l'article 7 ou qui peuvent être réclamées pour des services visés aux articles 256 et 292.» Bon, là, ici, on a... les commissions scolaires peuvent adopter des politiques relatives aux contributions.

On cite l'article 256, les services à l'article 256. Que dit donc l'article 256? Et je cite l'article 256 : «À la demande d'un conseil d'établissement d'une école, la commission scolaire doit, selon les modalités d'organisation convenues avec le conseil d'établissement, assurer, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.»

«258. Pour l'application des articles 255 à 257, une commission scolaire peut engager du personnel et conclure des ententes. Elle peut en outre exiger une contribution financière de l'utilisateur des services qu'elle dispense.»

Je vais relire l'article 258 :

«Pour l'application des articles 255 à 257 — ce qui inclut l'article 256, qui, lui, prévoit que les commissions scolaires peuvent tenir des services de garde, on dit donc — une commission scolaire peut engager du personnel et conclure des ententes. Elle peut en outre exiger une contribution financière de l'utilisateur des services qu'elle dispense.»

Ce sont les commissions scolaires qui fixent les tarifs en vertu de nos lois existantes. Les règles que se donnent les commissions scolaires, par ailleurs, sont liées aux règles budgétaires établies annuellement par le ministère. En vertu des articles 472 et suivants de la Loi sur l'instruction publique, le ministère détermine une allocation budgétaire aux commissions scolaires pour le financement des services de garde en milieu scolaire qui est calculée en tenant compte notamment d'une tarification parentale quotidienne. La Loi sur l'instruction publique ne fixe pas le tarif. Le rôle du ministère consiste à déterminer par les règles budgétaires annuelles les règles d'allocation de la subvention du ministère aux commissions scolaires, lesquelles prévoient actuellement que les commissions scolaires ne peuvent, pour obtenir la subvention, réclamer davantage que le tarif quotidien en CPE.

De tout cela, il découle, premièrement, que le projet de loi n° 28 ne concerne pas les services de garde en milieu scolaire; deuxièmement, que la Loi sur l'instruction publique octroie aux commissions scolaires le pouvoir de fixer les tarifs. C'est dans les règles budgétaires du ministère fixant les subventions aux commissions scolaires que l'on réfère au tarif quotidien des CPE. Dans la mise à jour économique de décembre dernier, qui a été déposée ici, à l'Assemblée, donc vous avez possession de ces documents, dans la mise à jour économique de décembre 2014, le gouvernement a annoncé — c'était en page D.24 et D.25 — son intention de prévoir dans les règles budgétaires une référence au premier palier de la tarification des CPE, soit 8 \$.

Ce n'était pas dans le projet de loi n° 28 qu'on a fait référence aux services de garde en milieu scolaire, M. le Président. C'est dans le point, dans la mise à jour où on a annoncé l'intention que les règles budgétaires qui accompagnent la subvention permise aux commissions scolaires une fois qu'elles exercent leur tarification ou leur pouvoir de fixer la tarification... c'est à ce moment-là que cela a été annoncé.

Les règles budgétaires du ministère ont toujours été établies — et là c'est le petit retour historique qu'il me semble utile à faire — en cohérence avec la tarification du service de garde. Cette cohérence n'implique pas un élément de légalité, c'est un élément d'opportunité de faire en sorte que deux systèmes de garde découlant de deux lois différentes, comme deux systèmes différents, puissent avoir quand même une certaine concordance au niveau des tarifs. Il ne faut pas confondre «concordance», «cohérence» avec «légalité» et «soutien législatif», qui seraient contaminés l'un avec l'autre.

Le réseau des centres de la petite enfance a été mis sur pied en septembre 1997. Les garderies imposaient alors un tarif uniforme de 5 \$. À cet égard, les règles budgétaires de fonctionnement des commissions pour l'année 1998-1999 introduisaient ce nouveau texte. Je vais le lire et je vais déposer, M. le Président, l'extrait des règles budgétaires de 1998-1999, que vous pourrez constater. Si vous voulez, on pourra les produire en liasses tantôt, à la toute fin. Je la mets de côté.

Dans ces règles budgétaires, on pouvait lire ceci : «La contribution financière exigible des parents ne doit pas dépasser 5 \$ par jour par enfant.» On est ici dans les règles budgétaires accompagnant le pouvoir de fixation des commissions scolaires de leur tarification des services de garde, nous ne sommes pas dans la Loi sur les services de garde à la petite enfance. C'est pour démontrer qu'il y avait dès le début un désir d'avoir une cohérence entre les deux.

Les tarifs quotidiens ont augmenté à 7 \$ dans les services de garde en 2004. Les dirigeants des commissions scolaires en ont été informés en avril 2004 lors de la période de consultation précédant l'approbation des règles budgétaires pour l'année scolaire 2004-2005 prévue dans la Loi sur l'instruction publique. Je vais vous laisser aussi ce document, qui informait les commissions scolaires des règles budgétaires à venir. Je vais aussi vous laisser les règles budgétaires de 2004-2005, qui suivaient l'avis qui leur était donné. L'avis qui leur était donné était, somme toute, à peu près l'équivalent de ce qu'on retrouve comme avis donné dans le point de l'automne dernier à l'égard de ce qui s'est produit cette année.

À l'égard, donc, des règles de 2004-2005, on disait ceci, «que la contribution financière exigible des parents ne dépasse pas 7 \$ par jour, par enfant régulier, pour 5 heures de garde, les jours de classe incluant une période de travaux scolaires; que la contribution financière exigible des parents ne dépasse 7 \$ par jour pour 10 heures de garde les jours pédagogiques».

Dans une lettre du 5 février 2015 aux commissions scolaires, le ministère indique que, suite à la publication de la mise à jour économique du 2 décembre dernier, dont je vous parlais tantôt, le ministère a écrit aux commissions scolaires pour les informer que la contribution pourra être augmentée à 8 \$ à compter du 1er avril 2015. Évidemment, je vais vous déposer aussi copie de cette lettre-là reçue par l'ensemble des commissions scolaires, émise par la même personne dont parlait notre collègue dans une lettre, je crois, qui était de fin mars, je crois, 27 mars, de mémoire, le 27 mars, je crois.

Et je me permets de lire un extrait. Vous aurez l'occasion, évidemment, de relire ces documents-là. Et donc elle est datée du 5 février, ça dit ceci : «La présente vise à mettre en oeuvre les modifications prévues par le gouvernement pour les services de garde en milieu scolaire lors de la publication au *Point sur la situation économique et financière du Québec*, automne 2014, le 2 décembre 2014.» C'est à ça qu'il fait référence dans cette lettre.

«Ainsi, la contribution réduite journalière pour les services de garde en milieu scolaire pourra être augmentée à 8 \$ à partir du 1er avril 2015. [...] Le ministère [...] procédera [...] aux modifications requises dans le cadre des règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année [...] 2015-2016...»

C'est intéressant de noter — je le dis au passage — l'expression qui est utilisée, «pourra être augmentée». On peut parfois, en certains milieux, s'étonner comment le législateur peut ne pas donner d'ordre, dans le fond. On ne parle pas de n'importe quoi, on parle des commissions scolaires. On parle de paliers de décision qui ont, dans les lois constitutives, des décisions à prendre. Or, la Loi sur l'instruction publique leur donne le droit de fixer le tarif. C'est à eux que revient de fixer le tarif. Et, puisque ce tarif peut avoir, en termes de subventions gouvernementales, un effet sur les règles budgétaires, il y a donc des règles budgétaires qui viennent supporter les décisions qui sont prises, mais c'est à eux de prendre ces décisions-là. Donc, je laisse ce document.

Ce qu'il est intéressant de noter, outre le fait que tout le monde comprend qu'il revient aux commissions scolaires de le décider, et non pas au gouvernement, et certainement pas au projet de loi n° 28... il est aussi important de constater que, dans cette lettre, on refait tout ce que je suis en train de vous expliquer sur quelle est la suite législative ou la suite de fondements législatifs qui permet ce type d'action, et il n'est pas mentionné de projet de loi n° 28 à cet égard.

• (12 heures) •

Avant d'accuser les commissions scolaires d'outrage au Parlement, n'aurait-il pas été normal, M. le Président, de vérifier la source législative supportant l'existence et le fondement des services de garde en milieu scolaire? Cet exercice n'est pas difficile pour les parlementaires aguerris. S'il fallait présumer que cela relève d'un niveau de difficulté trop exigeant — c'est possible, dans certains cas, que ce le soit, certainement pas dans celui-ci, mais, dans d'autres, peut-être — ne peut-on pas suggérer — et je vous pose la question — que l'opposition pose des questions avant de porter des accusations, par exemple poser des questions au ministre responsable pour savoir quel est justement le soutien législatif, s'il y en a un? Au surplus, dans le cas présent, la seule lecture du chapitre VI du projet de loi n° 28, qui traite de la Loi sur les services de garde éducatifs, qui indique clairement que les services de garde des commissions scolaires ne sont pas visés, aurait dû restreindre l'opposition officielle à porter une accusation d'outrage. Il ne s'agit pas simplement d'interpréter les propos d'une lettre d'un sous-ministre pour conclure à l'état du droit, et j'insiste, d'interpréter les propos d'une lettre d'un sous-ministre pour conclure à l'état du droit.

À cet effet, je voudrais vous référer à la décision 67/42 du 8 décembre 1999 du président Charbonneau. Je vous lis un court extrait de la décision rendue, le contexte ainsi que la décision. Alors, voici : «...un député de l'opposition officielle fait part de son intention de soulever une question de droit ou de privilège. Il soutient que la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole aurait commis un outrage au Parlement en approuvant un règlement d'emprunt de la ville de Mont-Tremblant pour l'achat d'un terrain non entièrement situé sur son territoire. Ce faisant, la ministre

se serait prévalu[e] [des] dispositions législatives contenues dans le projet de loi n° 81, loi concernant le regroupement [des municipalités], alors que ce projet de loi était toujours à l'étude à l'Assemblée. Au soutien de sa demande — c'est la partie importante, "au soutien de sa demande" — le député cite des propos tenus par la ministre lors de consultations particulières sur le projet de loi, selon lesquels elle n'aurait pu — elle n'aurait pu, "n", apostrophe, elle n'aurait pu, une négation — approuver le règlement d'emprunt sans le projet de loi.»

Décision : «Au-delà de ce qu'a pu dire la ministre en commission parlementaire — au-delà de ce qu'a pu dire la ministre en commission parlementaire — la présidence, pour décider s'il y a à première vue outrage au Parlement, doit analyser les faits au mérite et les règles en cause. En approuvant le règlement d'emprunt de la municipalité de Mont-Tremblant, la ministre ne s'est pas prévalu[e] [des] dispositions législatives prévues dans le projet de loi, mais de dispositions déjà existantes du Code municipal relatives à l'adoption et [à] l'approbation de règlements d'emprunt. Il ressort de l'ensemble de ces dispositions que le règlement d'emprunt adopté par la municipalité de Mont-Tremblant peut exister indépendamment des dispositions du projet de loi.»

Évidemment, outre le fait que la présidence a recherché le soutien législatif en cette cause pour vérifier si l'accusation d'outrage était valable, reposant sur une loi non encore adoptée, outre cela que nous avons déjà abondamment étayé aujourd'hui et même jeudi dernier, la présidence et moi-même, l'important, ici, de ce passage était de voir que la façon dont on amenait l'outrage était de dire que la ministre avait tenu des propos qui amenaient à croire cela, et la présidence de nous dire : Au-delà de ce qu'a pu dire la ministre, il faut vérifier les faits, il faut vérifier est-ce qu'effectivement il y a un soutien législatif ou pas. Donc, cette décision-là me semble bien importante pour voir le fondement ou la qualité de la recherche à l'égard du soutien législatif qu'on doit faire à l'égard d'un acte qui a été posé.

Je vous réfère aussi à la décision 67/49 du 16 octobre 2002 de la présidente Harel. Je cite dans le contexte, M. le Président : «...un député de l'opposition officielle indique son intention de soulever une question de droit ou de privilège. Il soutient que le ministre d'Etat à la Santé et aux Services sociaux a commis un outrage au Parlement. À l'appui de cette affirmation, il soumet qu'une régie régionale s'est prévalu[e] de dispositions législatives non encore adoptées en faisant en sorte que la centrale d'appels d'urgence du Saguenay [...] soit transférée au centre de communication santé de Québec[...]. Selon le député, ce projet de loi prévoit la mise sur pied de centres de communications santé et autorise le transfert des services d'urgence.

«[...]Le député fonde sa demande principalement sur un communiqué du président régional de la Corporation des services d'ambulance du Québec dans lequel il annonce le transfert prochain de la centrale d'urgence au centre de communication santé de Québec.»

C'était la partie contexte, maintenant allons à la partie décision. La présidence dit ceci : «...le centre de communication santé de Québec ne tire pas son origine du projet de loi puisqu'il a été créé en 1995 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies.» Je dois avouer que, dans ce cas-là, il y avait quand même un petit effort, M. le Président, d'aller trouver le soutien législatif dans cette cause. On est à quelques années de différence, les liens ne sont pas si évidents, mais la présidence a retrouvé ce lien.

«Même s'il y avait un lien — et ça, c'est la portion la plus importante, "même s'il y avait un lien" — entre le communiqué et le projet de loi, cela n'aurait aucune incidence sur le processus d'adoption [de la] loi. [...]En aucun cas, le législateur n'a à tenir compte des gestes posés par l'administration pour déterminer le contenu de ses projets de loi.»

Mais, ce qui est intéressant ici, parce que, dans le fond, c'est un peu en filigrane, on regarde une lettre, un article de presse, puis on l'interprète, puis rapidement on crie à l'outrage, alors qu'une simple lecture nous amène à voir qu'il n'y a rien de tel, qu'une simple analyse permet de voir les soutiens et qu'au contraire la jurisprudence nous indique qu'il ne faut pas simplement lire une lettre et lui donner un sens ou encore lire un article de presse et lui donner un sens. Il faut valablement faire une recherche, qu'on fait maintenant, une fois que l'accusation est portée, mais je soumetts, M. le Président, que vous devriez regarder la qualité de la recherche qui devrait être faite avant de porter l'accusation.

Dans le cas présent, je tiens à rappeler que, dans la lettre, notamment, du 27 mars, du ministère, de ce côté, on indique qu'«il serait à propos de retarder», et non pas qu'il faut ou qu'il ne faut pas augmenter ou ne pas augmenter, qu'«il serait à propos». Il y a une déférence à l'égard du pouvoir de fixation du tarif qui revient aux commissions scolaires. Il est en train de leur dire — parce que, tant qu'à interpréter, je vous offre la mienne, M. le Président, quoique je ne crois pas qu'on doive s'inspirer de cela, mais tant qu'à interpréter — il est en train de leur dire qu'historiquement les hausses ont été synchronisées, dans un souci de cohérence, même si les deux services de garde connaissent des supports législatifs différents. Il pourrait y avoir une contestation de l'opportunité de hausser les tarifs dans les services de garde en milieu scolaire alors qu'ils ne le sont pas dans les autres, mais il ne saurait être question d'une contestation de légalité, pour toutes les raisons que je vous ai mentionnées depuis quelques minutes maintenant, les différences entre les deux soutiens législatifs pour les deux systèmes de garde qui sont différents.

Comment le gouvernement doit-il agir lorsque, dans un même moment — dans le cas présent c'était jeudi matin dernier — le gouvernement apprend qu'il y a une question de privilège, qu'il devient de facto le procureur des commissions scolaires, qu'on l'invite à quelques remarques, puis finalement que les remarques deviennent une preuve à présenter et un fardeau à relever? Le règlement actuel ne force pas l'opposition à communiquer au gouvernement sa question de privilège ni de lui en fournir une copie. Celle-ci, selon notre règlement, concerne la présidence, qui d'ailleurs n'en transmet pas de copie, dès qu'il la reçoit, au gouvernement. C'est une accusation d'outrage qui est référée à la présidence, et c'est à la présidence d'en décider. Selon nos règles, nous l'apprenons sur-le-champ. Invitée et sans être tenue... une présidence a toute latitude, pourrait même ne pas nous demander notre avis, la jurisprudence est claire là-dessus, sollicite, et c'est bien, nos commentaires, mais, jusqu'à jeudi dernier, nous n'avions pas de fardeau à relever sur la preuve qu'il y avait un soutien législatif. Je réitère encore une fois — et j'ai presque terminé — je réitère encore une fois que ça me fait plaisir de relever ce fardeau, ça fait me plaisir parce que je crois que c'est la grande question dans

ces matières. Je suis prêt, cependant, à ce qu'on revienne à la jurisprudence antérieure et que le travail soit fait par la présidence. Mais, cela étant dit, je suis bien d'accord pour le faire.

Notre gouvernement accorde donc à la présidence une grande latitude pour décider. Elle lui octroie surtout une grande responsabilité. Je crois, selon la jurisprudence, qu'il revient à la présidence de procéder à la vérification essentielle à ce genre d'accusation. Historiquement, c'est ainsi que ça a été fait. Je ne disconviens pas qu'on peut faire du droit nouveau, mais, si on le fait, j'aimerais qu'on change le règlement, parce que, s'il me revient, jeudi matin dernier, de plaider et de faire de la preuve, j'aimerais un peu moins être pris par surprise, M. le Président, vous le conviendrez.

• (12 h 10) •

Les dispositions du projet de loi non adopté, c'est la première question qu'on a à se poser, moi, dans ma fonction de procureur des commissions scolaires ou la présidence qui reçoit une accusation d'outrage, une accusation grave. La première question est la suivante : La disposition du projet de loi non adopté constitue-t-elle un soutien législatif, si elle avait été adoptée? Autrement dit, dans le cas présent, on nous invoque que les commissions scolaires ont utilisé un article ou des dispositions non en vigueur. Est-ce que ces articles, s'ils avaient été en vigueur, auraient permis le geste? Évidemment, la réponse, c'est non dans le cas présent, parce que le projet de loi n° 28 ne parle même pas de cela, M. le Président. Donc, clairement, il n'y avait aucun lien. À sa face même, l'accusation tombe automatiquement. Et ça ne demandait pas un effort surhumain. Quand on prend la peine d'écrire une lettre au président portant accusation et disant que des commissions scolaires ont utilisé des dispositions d'un projet de loi non adopté, le minimum qu'on s'attend, c'est que la personne qui signe a lu les dispositions en question. Et, dans ce cas-ci, il était évident qu'elles ne s'appliquaient pas aux commissions scolaires.

Deuxièmement, une fois qu'on s'est posé cette première question, si tant est qu'effectivement cela aurait donné un pouvoir, et donc on peut se dire : Ah! peut-être qu'il y a là une utilisation anticipée d'une disposition, le travail de la présidence n'arrête pas là, parce que, comme on l'a vu dans d'autres cas, il peut y avoir d'autres dispositions, par ailleurs légales, qui offrent le soutien législatif. Dans notre cas, M. le Président, je crois que nous avons abondamment démontré quel était le soutien législatif en vigueur, valable, valide, qui a permis aux commissions scolaires de poser les gestes qu'ils ont posés.

Je termine. Ayant soulevé la question de fardeau de preuve, celle-là, je l'ai déjà soulevée et vous demande, dans le fond, peut-être quelques indications pour les prochaines accusations d'outrage, M. le Président, je plaide pour que ce fardeau nouveau sur le gouvernement puisse s'accompagner de règles parlementaires qui nous permettent d'assumer ces fardeaux nouveaux. C'est une des possibilités. L'autre, c'est de revenir à la jurisprudence habituelle et qu'il revienne à la personne qui accuse d'avoir une preuve claire, qui ne nécessite pas de recherche, mais, si tant est qu'elle n'est pas claire, qu'il revienne à la présidence de faire cette recherche, comme cela a été le cas dans les décisions antérieures.

L'accusation d'outrage au Parlement est lourde de sens, M. le Président. Elle ne peut pas être portée sans un minimum de vérifications. Je vous demande d'établir des balises pour éviter que ces accusations deviennent un chemin trop facile pour obtenir des titres de journaux, qui vont laisser des traces, blesser des gens et cultiver le cynisme dans la population. Lorsqu'on utilise la question de privilège pour outrage au Parlement, on plaide que des privilèges de parlementaires et du Parlement ont été atteints, ont été touchés, ont été affectés. Si ces accusations sont portées à la légère, sans véritable vérification, ces accusations, par elles-mêmes, deviennent une atteinte aux parlementaires et au Parlement, et l'accusation elle-même, M. le Président, je parle de l'accusation non fondée, je parle de l'accusation qui n'a pas fait un minimum d'efforts, constitue, M. le Président... je termine par un point d'interrogation, ne constitue-t-elle pas un outrage au Parlement?

D'ailleurs, lorsque la Commission de l'Assemblée nationale est appelée à enquêter une fois que, *prima facie*, le président a considéré qu'il pouvait y avoir matière à enquête, les membres de la commission sont dans la possibilité d'établir un jugement à l'égard de l'accusateur. Je vous demande, M. le Président, qu'en est-il du rôle de la présidence lorsqu'elle constate qu'à première vue, avec une lecture rapide, on peut constater que l'accusation d'avoir utilisé des articles non en vigueur qui n'avaient aucun rapport avec la cause... qu'en est-il de ce genre de comportement à l'égard des privilèges de l'Assemblée et des privilèges des parlementaires? C'est une question qui me semble importante, parce que, dans le cas présent, l'exercice qui établit qu'il n'y avait pas d'outrage était d'une simplicité désarmante. Merci, M. le Président.

Le Président : Merci. M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : M. le Président, je serai bref, mais je ne peux pas m'empêcher, après avoir écouté la plaidoirie du leader du gouvernement sur le cas soulevé par ma collègue la leader de l'opposition officielle... On dit, M. le Président, que tous les chemins mènent à Rome, mais celui utilisé par le leader du gouvernement est particulièrement compliqué à comprendre après avoir écouté sa plaidoirie. Pourtant, M. le Président, les cas s'accumulent, et les faits démontrent, suite à une décision que vous avez rendue, que nous avons démontré, en 2013, le 11 juin spécifiquement — je ne vais pas vous lire votre décision au complet — preuve à l'appui, que des messages publicitaires et les communications d'information de plusieurs commissions scolaires invitaient des parents à inscrire leurs enfants à la maternelle quatre ans à temps plein alors que cette mesure législative — on parlait du projet de loi n° 23 — faisait partie d'un projet de loi à l'étude à l'Assemblée nationale.

Bien, ce midi, on a à discuter d'un autre cas qui est, ma foi, similaire. Et, quand je dis que les cas s'accumulent, il faut juste revenir un peu en arrière, là. Vous avez celui-ci, donc, de 2013. Vous avez le ministre des Affaires municipales, où un autre cas a été soulevé sur le même projet de loi, projet de loi n° 28, où le ministre des Affaires municipales

aura à témoigner devant la Commission de l'Assemblée nationale sur un cas d'outrage sur la situation des CRE et des CLD — je ne vais pas vous énumérer la situation au complet, mais vous avez rendu une décision sur la même loi — où on tenait pour acquis encore une fois que la loi n° 28 allait être adoptée et qu'on annonçait, par des écrits, aux CRE et aux CLD qu'ils devaient se préparer pour des fermetures immédiates, des pertes d'emploi immédiates. Ça, c'est le premier cas.

Je vous ai respectueusement envoyé une lettre aussi sur le projet de loi n° 37, sur la cimenterie McInnis, où la Procureur général... court commentaire, mais la Procureur général aussi a demandé une suspension au juge en disant explicitement que la loi n° 37 allait être adoptée. Et j'arrête ça là.

Alors, vous avez un autre cas, soulevé par ma collègue la leader, qui dit que quatre commissions scolaires — commission scolaire des Draveurs, la commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, commission scolaire Au-coeur-des-Vallées, la commission scolaire des Rives-du-Saguenay — ont, à la lumière des preuves que vous avez devant vous, publié des articles de journaux et des communiqués qui sont parus le 14 avril 2015 et que les commissions scolaires se sont prévalues des dispositions du chapitre VI du projet de loi n° 28 qui n'était toujours pas adopté.

Le ministre... Et le leader du gouvernement nous dit, à une lettre qui est signée par le sous-ministre adjoint, là — sous-ministre adjoint, Éric Thibault — il dit : «...il serait à propos de retarder, jusqu'à la date de son adoption, l'augmentation des tarifs de garde suggérée par celui-ci.

«En effet, une augmentation, qui serait effective avant l'adoption du projet de loi, pourrait être contestée par les utilisateurs.»

Bien, oui, les utilisateurs, et même les législateurs. Le sous-ministre est bien conscient... parce que le sous-ministre est intelligent, il sait très bien, il sait très bien que, si les commissions scolaires... suite à une décision que vous aviez rendue en 2013, que les partis politiques à l'Assemblée nationale pourraient se prévaloir, encore une fois, d'un cas pourtant... qu'on n'imaginait même pas revoir ça aujourd'hui, deux ans plus tard ou presque. Bien, vous avez une preuve flagrante, malgré la plaidoirie du ministre et du leader du gouvernement, qu'encore une fois, noir sur blanc...

Et je vous lis la fin de votre décision, M. le Président. Vous dites : «La présidence rappelle à nouveau l'importance de faire mention de manière explicite du rôle de l'Assemblée nationale et de ses membres quant à l'adoption d'un projet de loi avant de faire une publicité ou une communication d'information sur une mesure contenue dans un projet de loi.» On est à la même adresse, on est à la même adresse avec le cas soulevé par la leader de l'opposition officielle versus le cas que nous avons soulevé à l'époque, en juin 2013.

Et vous dites, je continue : «Le rôle de l'Assemblée [nationale] n'est pas [que] cosmétique.» Vous avez tout à fait raison. Sinon, à quoi nous servons, députés de l'opposition, si on tient pour acquis, à chaque fois, qu'une loi sera adoptée parce que nous avons un gouvernement majoritaire? Vous dites par la suite : «Il faut faire preuve de respect et de déférence à cet égard. C'est l'Assemblée nationale qui décide du contenu et de l'échéancier d'adoption [des] projets de loi, et rien ne doit être fait ou dit qui donnerait l'impression qu'il en est autrement. Ainsi, ces communications doivent [en] porter la mention que les mesures envisagées se matérialiseront "sous réserve — vous dites 'sous réserve' — de l'adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale.»

Alors, je pense, M. le Président, qu'on peut se rendre à Rome très facilement avec la décision que vous aviez rendue, avec le cas évoqué ce midi, la plaidoirie de ma collègue la leader de l'opposition officielle. Et, malgré les commentaires et le chemin parcouru pour se rendre à Rome par le leader du gouvernement, je ne vois pas de quelle façon vous pourriez dire à l'Assemblée nationale aujourd'hui que ce cas est différent de celui où vous aviez rendu une décision pour outrage au Parlement le 11 juin 2013. Merci, M. le Président.

• (12 h 20) •

Le Président : Mme la leader de l'opposition.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais : Merci, M. le Président. J'ai écouté avec attention les deux plaidoiries. Je remercie le leader du gouvernement et le leader de la deuxième opposition de bien nous expliquer leur façon de voir. J'aurai quelques commentaires. Ils seront assez brefs encore une fois, parce que la cause, pour moi, est assez claire.

Alors, y a-t-il un lien avec le projet de loi n° 28? En fait, ce que nous dit le leader du gouvernement, c'est qu'il n'y a pas de lien. Je vais vous expliquer, moi, où le lien est très clair. D'abord, bien sûr, il y a des communiqués, communiqué de la commission scolaire des Draveurs qui dit : «La commission scolaire des Draveurs avait décidé d'augmenter les frais de garde à [800 \$]. Cette décision était basée sur une communication du ministère nous informant que nous pouvions procéder à cette augmentation.» Première chose, c'est clair.

Mais la lettre du sous-ministre de l'Éducation, deuxième communication donc, je n'ai pas la première lettre, mais, la deuxième communication, elle nous dit : Dans l'éventualité où le projet de loi n° 28 — on le décrit — n'était pas adopté, il serait à propos de retarder l'augmentation des tarifs de garde. Ça, c'est... Donc, notre sous-ministre voit un lien avec le projet de loi n° 28. Où est ce lien? Bien, M. le Président, je vais être obligée de déposer un autre document. Je ne pense pas que ce soit nécessaire, mais je vais le faire. Ce sont les règles budgétaires pour l'année scolaire 2014-2015 provenant du ministère de l'Éducation du Québec. Et que disent ces règles? Elles disent que, pour recevoir une allocation par enfant, la contribution exigible des parents ne doit pas dépasser le tarif quotidien déterminé par le gouvernement.

Donc, puisque le gouvernement a annoncé, dans le projet de loi n° 28 qu'il désirait faire une augmentation des tarifs, le sous-ministre a dit : Eh, eh! n'augmentez pas tout de suite, la loi n° 28 n'est pas adoptée. Pourquoi? Parce qu'il y a un lien direct, très direct, entre l'augmentation des tarifs dans les CPE et l'augmentation des tarifs de services de garde scolaires. Le lien, il est dans les règles du gouvernement, tout simplement, M. le Président. Alors, dernière chose... Donc, il y a un lien avec le projet de loi n° 28, le sous-ministre lui-même l'admet.

Je veux dire ceci : Je m'attendais ce matin à ce que peut-être le leader du gouvernement dise... Écoutez, au lieu de dire : Je vais plaider pour les commissions scolaires, il aurait pu dire : Notre sous-ministre a admis un lien, mais les commissions scolaires ont agi différemment. Mais le sous-ministre lui-même, le ministère a admis ce lien. Alors, il n'était pas obligé de plaider pour les commissions scolaires. Il pouvait plaider du côté de son ministère et dire : Oui, nous avons trouvé que les commissions scolaires allaient trop vite, il y a un lien avec le n° 28, et elles ne pouvaient pas. Mais je comprends qu'il est mal pris, c'est parce que les règles budgétaires du gouvernement font qu'il y a un lien direct, direct entre le projet de loi n° 28 et les hausses de tarifs dans les services de garde dans les commissions scolaires. Il y a vraiment un problème là-dedans. Alors, je vais déposer ce document-là pour l'ajouter.

Dernière chose, je vais relever quand même une phrase du leader du gouvernement qui m'a... Là, là, je pense que j'ai bien entendu, mais je ne comprends pas cette allusion. Le leader du gouvernement a dit, et je cite : «Notre gouvernement accorde [une grande latitude] à la présidence.» Le gouvernement n'a pas...

Une voix : ...

Mme Maltais : C'est ce que j'ai compris, j'ai compris «notre gouvernement».

Une voix : ...

Mme Maltais : O.K., c'est «notre règlement». J'aime mieux, je ne comprenais pas. Notre règlement, il accorde une grande latitude à la présidence. Et, la présidence, jusqu'ici, dans ce dossier-là des commissions scolaires et de leur aptitude à aller rapidement parfois, il y a déjà eu, pour moi, une très belle expression de la part du président de l'Assemblée nationale à l'effet qu'il faut respecter les législateurs. Merci. Je vais déposer les règles budgétaires.

Document déposé

Le Président : Oui, j'ai des demandes de dépôt. J'ai une demande de dépôt de la part de la leader de l'opposition et une demande de dépôt de la part du leader du gouvernement. Tout le monde consent, évidemment?

Une voix : ...

Le Président : O.K. Bon. Alors, je vous écoute.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Peut-être qu'on peut... Ça va pour les documents de ma collègue? Je vais déposer les miens juste à la fin.

Alors, trois petits commentaires, et ce sera tout, en réplique à ma collègue leader de l'opposition officielle. Alors, elle nous parle du lien avec le n° 28 et puis elle cite une lettre. Je veux quand même vous lire encore une fois la phrase qu'elle a signée, en fait une partie de phrase qu'elle a signée le 15 avril dernier : «À la lumière des articles de journaux et des communiqués parus le 14 avril 2015, vous constaterez que les commissions scolaires se sont prévaluées des dispositions du chapitre VI du projet de loi n° 28.» Ce n'est pas léger. La leader de l'opposition officielle... Et c'est ça, le sujet. Il ne s'agit pas de savoir s'il y a un lien tenu d'interprétation ou... L'accusation est la suivante. C'est d'ailleurs ça, une accusation d'outrage comme celle qui est soulevée, c'est d'avoir utilisé de façon anticipée des règles non encore adoptées alors qu'il revient au Parlement de les adopter. Donc, on dit : Il y a outrage, puisqu'il revient au Parlement de les adopter. On s'entend tous sur le fondement de cela. Et l'accusation portée ici, parce que c'en est bien une, à l'égard des commissions scolaires, c'est qu'elles se sont prévaluées des dispositions du chapitre VI du projet de loi n° 28.

À écouter ma collègue, on aurait écrit : «Se sont prévaluées des dispositions du projet de loi n° 20», puis ça aurait été la même chose, il s'agirait qu'une lettre dise «projet de loi n° 20» pour qu'on puisse dire la même chose. Il faut regarder l'accusation et se demander : Est-ce qu'elle tient? C'est ça, le sujet.

Et le sujet, c'est qu'elles se seraient prévaluées du chapitre VI. J'ai fait la démonstration qu'un œil non aguerri, profane arriverait rapidement à dire : Pas rapport. Alors, il serait difficile de dire que les commissions se sont prévaluées des dispositions qui ne les concernent même pas. Je veux dire, on peut bien le dire, mais ça ne tient pas la route longtemps.

Alors, il faut remettre l'accusation dans son contexte. Lorsque la collègue de l'opposition signe la lettre, elle accuse les commissions scolaires d'avoir utilisé un pouvoir qu'elles n'ont pas, pouvoir qui serait présumément dans une loi... un projet de loi non adopté, alors qu'on a fait la démonstration qu'elles ont le pouvoir, qu'elles ont le pouvoir de fixer, et j'ai eu l'occasion de vous le démontrer.

Elle parle de la lettre du mois de mars du sous-ministre adjoint Éric Thibault. Dans les documents que je vais vous déposer, le même Éric Thibault écrit, le 5 février, aux mêmes commissions scolaires, qui sont au courant de ce qu'il dit dans sa lettre du mois de mars parce qu'elles en ont reçu une au mois de février, les mêmes, là, tu sais, entre les mêmes destinataires puis expéditeur : «La présente vise à mettre en œuvre les modifications prévues par le gouvernement pour les services de garde en milieu scolaire lors de la publication au *Point sur la situation économique et financière*[...], le 2 décembre 2014 — pas dans le n° 28, dans le *Point*, c'était l'annonce.

«Ainsi, la contribution réduite journalière pour les services de garde en milieu scolaire pourra être augmentée à 8 \$ à partir du 1er avril 2015.»

Il y aura des modifications aux règles budgétaires. Elle nous donne les règles budgétaires 2014-2015. Je les ai déposées tantôt. Et effectivement c'était 2014-2015, c'est l'année passée. Il va y en avoir des nouvelles pour 2015-2016.

Mais savez-vous quoi? Les commissions scolaires peuvent fixer les tarifs sans tenir compte... Elles vont avoir une pénalité, elles n'auront pas la subvention, mais elles ont le pouvoir, selon notre corpus législatif, de fixer les tarifs. Je pense que j'ai été clair là-dessus. Alors, je suis obligé de vous dire qu'il y aura, tel qu'annoncé, des modifications aux règles budgétaires, comme ça avait été le cas dans toutes les autres annonces à l'égard des règles budgétaires qui avaient été modifiées, qu'elles vont se faire en vertu des pouvoirs que les commissions scolaires ont déjà, que le ministère de l'Éducation a déjà et qu'il n'y a aucun rapport avec le n° 28. Donc, l'accusation ne tient pas.

Maintenant, je conclus sur le fait que ma collègue dit qu'elle se serait attendue à ce que je vienne dire un peu que le sous-ministre n'aurait peut-être pas dû faire ça ou qu'il avait... je voudrais dire qu'elle avait raison. Bien, c'est parce que, là, j'aurais dû... Il fallait qu'il soit illégal, imaginez-vous. J'aurais de la misère à dire ça. Mais le point que je veux soulever ici amicalement, c'est le suivant : Elle dit que je n'aurais pas dû défendre les commissions scolaires. M. le Président, qui va le faire? Il y a une accusation portée au salon bleu pour défendre les parlementaires, et les parlementaires vont laisser passer sans mot dire?

M. le Président, je crois que j'étais condamné... Il n'y a personne d'autre qui levait la main, ça fait que c'était moi, j'étais condamné... Alors, le leader adjoint dit que je ne suis pas obligé. On va laisser les parlementaires dire des choses qui ne tiennent pas la route en termes légaux puis qui vont salir des commissions scolaires? Oui, je suis obligé. Oui, je suis obligé. La nature même d'une accusation d'outrage, et je termine là-dessus, M. le Président, la nature même d'une accusation d'outrage blesse des gens, ça ne se fait pas comme ça, gratuitement. Et, quand ça ne tient pas la route, il ne faudrait pas qu'on le dise? Il ne faudrait pas qu'on puisse ramener au moins les pendules à l'heure? Honnêtement, je le dis avec... je ne peux pas le dire avec plus de conviction. C'est vrai que je hausse le ton des fois, quand je me sens encore plus convaincu, excusez-moi — le leader adjoint me regarde avec un déplaisir de me comporter ainsi — mais je crois fondamentalement qu'il fallait rappeler à la présidence quels étaient les cadres législatifs qui gouvernaient tout le monde. Je crois qu'en matière d'outrage c'est toujours ainsi qu'il faut le faire. Et d'ailleurs, M. le Président, c'est bien ce que vous nous avez rappelé jeudi dernier : lorsqu'il y a une accusation d'outrage, il faut se demander si, par ailleurs, d'autres dispositions législatives permettaient de poser les gestes. Je vous remercie, d'ailleurs, de cette décision de jeudi dernier, elle était fort éclairante. Merci, M. le Président.

• (12 h 30) •

Le Président : Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent commenter ou qui veulent plaider sur la question?

Une voix : ...

Documents déposés

Le Président : Alors là, c'est le temps de déposer.

Alors, j'ai quelques mots, quand même, pour d'abord vous dire... vous remercier d'avoir plaidé sur cette question-là. Lorsque, avec raison, vous avez déposé votre demande de cette question de privilège, il fallait puis il faut toujours prendre la peine de plaider, de plaider le fond, ce qu'on a déjà fait.

Notre collègue de Granby me citait, là, en 2013, sur le dossier des commissions scolaires du Centre-du-Québec, concernant l'application... je pense, c'était de la maternelle, la mise en place de maternelles quatre ans, mais, prématurément, avant l'adoption de la loi. Bien, je n'ai pas vu personne plaider sur cette question-là parce qu'effectivement il y avait probablement... Et j'estime que j'avais raison quand j'ai tiré comme conclusion qu'effectivement il y avait une démonstration, à mon sens, d'avoir effectivement commis un outrage à notre Parlement.

Je pense qu'il est raisonnable de constater, toujours, que l'on ne doit pas appliquer une loi avant qu'elle soit adoptée, pour toutes les raisons qu'on connaît : elle peut être amendée, elle peut être retirée, tout peut arriver. Mais on ne doit jamais faire en sorte d'appliquer ou de commencer l'application d'une loi avant qu'elle soit adoptée.

On le voit même au Parlement fédéral. Je ne sais pas si vous avez vu des annonces du gouvernement fédéral en matière de taxation. Si vous regardez le hockey, il y a des annonces du gouvernement fédéral qui annoncent de nouvelles formes de taxation, dans lesquelles c'est marqué, en dessous de chacune de ces annonces-là : En effet, ces annonces prendront effet à la condition que la loi soit adoptée. Donc, il y a une attitude raisonnable, que l'on retrouve dans toutes les législatures, à l'égard de l'importance de ne pas appliquer une loi avant qu'elle soit adoptée.

Ceci étant dit, ça demeure évidemment une question importante, celle d'une question de privilège, et il faut prendre le temps de démontrer si, oui ou non, il y a un privilège. Dans ce sens-là, oui, je l'ai dit la semaine dernière, on ne peut pas tout simplement dire oui ou non, il n'y en a pas. Si on pense qu'il n'y en a pas, il faut le démontrer, et c'est ce que vous avez fait aujourd'hui. Je vous en remercie, M. le leader du gouvernement. Vous avez plaidé. Vous avez plaidé beaucoup, mais j'ai écouté de longs moments, une partie de votre plaidoyer.

Je dois vous dire qu'au départ la jurisprudence n'est pas changée, mais le président doit rechercher les dispositions législatives, et ce n'est pas toujours simple, lorsqu'on soulève une question comme celle qui a été soulevée par Mme la députée, Mme la leader de l'opposition, ce n'est pas toujours simple, il faut avoir les moyens de le faire. Quand vous m'avez soulevé je ne sais pas combien de... Heureusement, on a les documents maintenant qui vont nous permettre de pouvoir élaborer un jugement. Des documents, entre autres, qui relèvent des règles budgétaires du ministère, je n'ai pas accès à ça. Et j'ai accès à d'autres moyens, d'autres choses, évidemment, mais il me fait plaisir de les avoir. En même temps, ça nous permet de pouvoir avoir un meilleur jugement à la fin, quand on viendra tirer des conclusions. Et il est certain que le président a toujours un intérêt à être éclairé. Et, si on le faisait tout le temps, dans toutes ces causes-là, probablement qu'on aurait des jugements encore plus sérieux et plus raffinés.

Je prétends aussi en obiter, je vous annonce en obiter que la question que vous avez soulevée eu égard à la considération... quel devrait être le rôle du président ou de la présidence et des leaders en ce qui concerne l'organisation de ces dossiers-là, je vous écrirai quelques mots sur cette question-là.

Et, pour terminer de mon côté, eh bien, vous avez soulevé aussi la possibilité de modifier le règlement ou si éventuellement on devrait avoir à modifier le règlement. Eh bien, on a un comité qui, depuis un an, devrait se pencher sur ces questions-là, et, cette question-là, je suis prêt à l'inclure dans les dossiers que nous étudions, mais, j'ajoute, il faudrait qu'on se rencontre, il faudrait qu'on se rencontre. Et j'ai déjà une liste assez importante de dossiers avec lesquels j'aimerais vous rencontrer. Et je sais comment vous êtes tous occupés, mais, si on veut accélérer le processus, eh bien, il va falloir, en fait, effectivement que nous nous rencontrions, que nous prenions le temps de nous rencontrer, et nous pourrions éplucher toutes ces questions-là. Et voilà ce que j'avais à vous dire pour cette intervention.

Ajournement

Ceci étant dit, je vais... avant de lever la séance, puisque nous sommes à la période de l'étude des crédits budgétaires et que, conformément aux dispositions de l'article 282 du règlement, l'Assemblée ne procède qu'aux affaires courantes, je lève la séance, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, jeudi 23 avril 2015, à 9 h 45. Et, sur ce, bon appétit et bon après-midi.

(Fin de la séance à 12 h 36)